

## Trop d'impôts tuent l'économie

Comment s'y reconnaître ? Les taxes et impôts sont innombrables, leur nomenclature est ignorée de la plupart des habitants, les percepteurs sont nombreux officiels ou fictifs... Mais le poids de ces prélèvements, sans compter les tracasseries innombrables et le temps perdu, est un frein au développement de l'économie locale.

Cette lourdeur et cette confusion poussent aussi les contribuables à frauder réduisant les recettes du Trésor public. De leur utilisation, personne ne sait rien faute de transparence et de contrôle de la gestion de l'argent de l'Etat. Ces dernières années, les finances de la province étaient de plus en plus maigres.

Ce qui justifie les édits (lois provinciales) que les députés provinciaux votent ces dernières semaines pour une gestion plus claire et mieux contrôlée des fonds collectés. Mais aux yeux de nombreux Boyomais, le problème n'est pas d'absence de loi mais de gens pour les faire respecter.

Espérant en cette 52<sup>ème</sup> année de l'indépendance de notre pays, que la fiscalité bien conduite, devienne une source de financement suffisante et utile pour améliorer le bien être des habitants de la Province orientale.

Bonne fête de l'indépendance

Ernest Mukuli Kasongo

### A LIRE EN PAGE...

- 2** - Trop d'impôts tue l'impôt... et les commerçants
- 3** - Nouveaux billets : les habitants craignent la hausse des prix  
- Pas de contrôle de l'argent public versé dans les banques privées
- 4** - Publier les recettes des taxes : un encouragement à les payer  
- Maximiser les recettes des taxes communales
- 5** - Afficher le prix diminue la spéculation sur le marché  
- Une loi pour réglementer les marchés publics
- 6** - Les travaux démarrent mais ne se terminent pas  
- Un budget unique pour la province et les entités décentralisées
- 7** - Isangi/mettre fin au chevauchement ...  
- Opala/La réfection de l'hôpital ...  
- Ubundu/L'intense trafic commercial ...
- 8** - Des commerçants préfèrent dédouaner leurs produits en Ouganda  
- Calvaires des paysans dans les ports
- 9** - Qui contrôle la gestion des recettes des hôpitaux ?  
- La fraude aux billets détruit le stade Lumumba
- 10** - Cotiser à l'INSS garantit les vieux jours  
- L'assurance scolaire peu utilisée lors d'accidents d'élèves

## Les piètres performances de la DRPO

*La direction des recettes de la Province orientale, qui gère aujourd'hui la grande partie des recettes publiques fait piètre figure. Gangrenée par la fraude et des embauches sans rapport avec les compétences, la régie recouvre beaucoup moins d'argent des impôts que ne le faisaient les services qu'elle remplace.*



**D**epuis le 13 juin dernier, de nouveaux timbres et quittances ont été mis en circulation par la Direction des recettes de la Province Orientale (DRPO) pour lutter contre la fraude de certains agents. Plus de feuilles de carbone pour ces nouveaux imprimés, le produit duplicateur est incorporé dans le papier même. "On remarquait sur les quittances un même nu-

(suite à lire page 2)

- 11** - Nomenclature de quelques taxes et impôts de la Province orientale
- 12** - LA VILLE EN BREF
- 13** - Baobe Mbula, le coq qui réveille le village  
- La société civile se prononce sur la situation générale de la province  
- Difficile lutte contre les barrières illégales
- 14** - Publi-reportage-le programme école assainie en marche à Beni  
- Wingi ya kodI (impot ) imeuwa kodi ... na wa chuuzi
- 15** - Kutangaza feza ya rushuru (taxe) inasukuma raiya kuilipa  
- Hakuna uchunguzi ya feza ya serkali inaopelekwa ku ma banki za kipekee
- 16** - Misala mibandaka kasi misilaka te  
- DRPO esali kopesa lifuta moke

# Trop d'impôts tue l'impôt ... et les commerçants

De plus en plus les petits commerçants "débrouillards" ont du mal à exercer leur activité, asphyxiés par de multiples et excessives taxes qui dépassent parfois leur capital. Des excès qui les poussent à négocier avec les percepteurs au détriment du Trésor public.



Depuis février, des taxateurs de nombreux services publics sillonnent les boutiques et étalages de commerçants pour percevoir les taxes annuelles, impôts et redevances de l'Etat. Certains services ont majoré leurs taxes. "Au début de chaque année, nous passons pour le recouvrement et la sensibilisation de petits commerçants", explique Bomelesse Liliatone Daniel, recouvreur du service de l'environnement de la mairie. "Nous ne savons pas pourquoi chaque année on majore les taxes," lance un autre commerçant.

Le comble est que les taxateurs de ces services passent tous les mêmes jours et le commerçant se sent asphyxié. "Je reçois deux ou quatre services par jour. Chacun à son tour. On dirait que je ne travaille que pour l'Etat", se plaint dépité Bolamba Pamela, qui tient une boutique de produits divers au marché de la 15<sup>ème</sup> avenue Tshopo. Il ne connaît pas le nom et le nombre des taxes et documents, il en prend connaissance lorsque les percepteurs arrivent pour le recouvrement.

Ces taxes dépassent parfois le capital de petits commerçants débrouillards. Un boutiquier qui vend savons, biscuits, sucre..., au rond point de l'espace 3000 recensés : 25 \$ pour la taxe de permis d'exploitation au service de l'environnement, la taxe remuneratoire 15 \$, DRPO 23 \$, taxe communale 50 \$, IPMEA.... Ce dernier a été arrêté au mois de février dernier, par les taxateurs de service d'environnement au bureau de la commune de Makiso pendant 2 heures pour n'avoir pas payer les 25 \$. Pour des marchandises qui ne dépassent pas 100 \$. Certains services demandent alors au commerçant de payer a compte goutte et l'agent signe à chaque fois une décharge, ce qui favorise le détournement.

## "Négocier" avec les taxateurs

Excédés par ces taxes, les commerçants préfèrent négocier avec les taxateurs pour ne payer qu'une partie. "Depuis qu'ils ont commencé à demander les taxes, je négocie avec ceux qui sont compréhensifs en leur donnant rendez-vous. Si je n'ai rien, là carrément je ferme la porte de la boutique et je fuis. Après leur passage je reviens", témoigne un commerçant. D'autres ferment leurs

boutiques ou disent que le patron est absent. Ironie du sort, il arrive que le commerçant perde beaucoup en corrompant chaque fois les agents surtout si les services changent de percepteurs. A chaque visite, le commerçant leur paye le transport ce qui, à la fin de l'année, dépasse le montant de la taxe.

Au mois de mai, le chef de division de l'Economie, Molubila Emmanuel, a suspendu deux de ses agents pour avoir perçu l'argent des opérateurs économiques au lieu de les envoyer payer à la Banque centrale.

Le chef urbain de l'économie, M. Benga, explique "depuis l'époque du régime du feu président Mobutu, il y a plusieurs services qui perçoivent les taxes. Les petits commerçants ne savent pas comment, ils peuvent identifier les taxes à payer aux différents services dans la ville. Nous leur demandons d'aller payer l'argent à la banque"

Armand Kitoko

(suite de la page 1)

## (Les piètres ... de la DRPO)

méro mais avec des montants différents.", affirme un responsable de cette régie qui a requis l'anonymat

Depuis sa création en 2008, cette régie financière chargée de rassembler les recettes publiques va de contre performance en contre performance. Des taxes et impôts autrefois perçues par la DGI, la DGRAD, l'IPMEA... comme la vignette, l'impôt sur le revenu locatif, la patente, l'impôt sur les superficies bâties et non bâties... lui ont été attribués. Plus de 190 taxes ont été rétrocédées dans le cadre de la décentralisation. Mais elle n'a jamais atteint les performances réalisées par les anciens services en terme de recouvrement. "On doit changer des méthodes ou s'inspirer des services d'où venaient ces taxes pour éviter ces contre performances", soulignait le ministre de Finances Polydor Latigo, lors de l'atelier d'évaluation de cette régie en avril dernier.

De nombreux assujettis ne sont pas informés du transfert de ces taxes à la DRPO. D'où l'étonnement de certains lors de recouvrement. "Ah bon ! Ce n'est plus la DGRAD qui recouvre le contrôle technique du véhicule? Mais, on a payé pour six mois là-bas !", s'exclame un agent de l'entreprise Bego Congo venu retirer la nouvelle grille tarifaire des vignettes.

### Une gestion opaque

Début juin, le directeur de la DRPO était convoqué à l'Assemblée provinciale pour expliquer la situation et le non paiement des agents. Selon certains d'entre eux, la DRPO peut mobiliser trois fois plus de recettes que la DGI et la DGRAD. Le tableau général des recettes de 2009 à 2011 est contrasté. En 2009, le district de l'Ituri n'a rien recouvré, en 2010, il a mobilisé plus d'un 1,100 milliard Fc contre 700 millions en 2011. Certains élus sont étonnés que les autres districts (de la Tshopo, Haut et Bas-Uélé) réputés pauvres fassent plus des recettes que l'Ituri. Selon un député provincial, "en Ituri une entreprise minière paye déjà plus de 40 millions de dollars par an à la DRPO..."

Selon le numéro un de la DRPO, Jean Ekili, toutes les grandes entreprises - tabac, bières, télécommunications, transports et les sociétés minières, forestières, commerce général - payent directement à la Banque dans un compte du gouvernorat de la province. "La DRPO ne peut pas justifier cet argent car il n'est pas payé directement chez lui", explique-t-il. Selon, le ministre des Finances, "ces entreprises payent dans les banques privées dans le compte de la province avec la note de perception de la DRPO. Son directeur n'a qu'à s'informer au près de son ministère". Certains députés pensent même que certaines autorités provinciales vont elles mêmes re-

couvrir ces taxes à la source.

En outre les agents de l'intérieur sont impayés depuis 32 mois, et 16 mois pour ceux de Kisangani. "Si vous envoyez un chien affamé en chasse. Il sera tenté de terminer le premier gibier qu'il va attraper pour soulager son appétit", ironisait un cadre pour justifier les maigres recouvrements lors de l'atelier d'évaluation d'avril dernier. Selon la clé de répartition des recettes, 90 % pour le Trésor public et 10 % devraient être payés aux agents comme prime de mobilisation des recettes. C'est trop technique, on bloque...

### La main des politiques, manque de professionnalisme

Selon la société civile et certains cadres de cette régie, il y a des injonctions politiques dans le recrutement des cadres et agents. "Si tu ne respectes pas leurs injonctions, ils vont te limoger", se désole un cadre. "Les cadres sont nommés par le gouverneur et d'autres agents par le directeur de la DRPO. Certains politiques recommandent des gens disant rechercher la représentativité de tous les districts ou territoires". Des engagements qui répondent à la représentation tribale et au militantisme au détriment de la compétence. "La loi sur les finances publiques interdit d'affecter à la tête de la régie fiscale d'une ville ou district un originaire. Mais trois de quatre chefs de la DRPO le sont", analyse un député.

Ce service public fonctionne sans règlement de l'administration des services publics qui devrait fixer les obligations et droits reconnus à chaque agent et n'a pas de syndicat de travailleurs. Les conditions de travail sont précaires. Le service reste manuel, il n'est pas informatisé.... "Chef, il n'y a plus de papiers pour multiplier ces lettres". Le 27 juin 2012, le gouverneur de province a remis des ordinateurs à la DRPO.

Uvon Shaka

### Campagne de paiement de la vignette

Depuis le 13 juin, la DRPO a lancé la campagne pour le paiement volontaire de la vignette dans les guichets qu'elle compte installer dans les grands carrefours. Après deux mois, le recouvrement sera forcé. Le prix de la vignette comprend l'impôt et un montant pour la taxe spéciale de circulation routière.

La vignette moto coûte 9 \$ ; les véhicules utilitaires des personnes physiques le prix varient entre 18 et 36 \$ selon les chevaux vapeur (CV). Les véhicules utilitaires des personnes morales 31 à 107 \$ et véhicules tracteurs 107 \$.

Uvon shaka

**Nouveaux billets**

# Les habitants craignent la hausse des prix

**Le 2 juillet 2012 des coupures de 1000, 5000 et 10 000 FC seront mises en circulation. Certains craignent une hausse des prix si la Banque centrale ne met pas sur le marché suffisamment de petites coupures.**

## Raymond Mokeni, président de la fédération des entreprises du Congo (FEC) :

La population a raison d'exprimer ses craintes. Si aujourd'hui les billets de 50, 100, 200 et 500 FC disparaissent du marché, il y aura hausse de prix. On risque de se ré-



veiller un jour avec une botte de pondu passée de 200 à 1000 FC (0.2 à 1\$) parce qu'il n'y aura pas de petites coupures. La BCC doit assurer au marché une quantité suffisante de petites coupures pour bloquer les prix. En même temps, l'injection de ces grosses coupures doit se faire en fonction des besoins économiques. Il faut payer les agents et fonctionnaires de

l'Etat, policiers ... La population doit aussi bien conserver les billets pour éviter une détérioration rapide qui diminue le nombre de billets en circulation.

## Christophe Enyimo, économiste à l'Université de Kisangani,

Avant de lancer ces grosses coupures sur le marché, le gouvernement doit d'abord

procéder à l'inventaire des dépenses. Ces billets devraient être destinés à des travaux comme la construction des routes, des écoles, hôpitaux, le paiement des fonctionnaires pour éviter l'inflation. Ainsi, l'avantage de ces grosses coupures n'existe que si une bonne partie de ces billets est canalisée pour des paiements bien précis. La Banque centrale du Congo doit faire le suivi et le contrôle des sorties et des entrées de la monnaie. Cependant, pour faciliter la circulation de ces grosses coupures, le gouvernement doit également multiplier des petites coupures pour éviter l'inflation. Par exemple, quand les achats augmentent, le prix



diminue. Ce qui encouragera les cultivateurs à produire davantage.

En 1993, le pays a connu la même situation quand le gouvernement a imprimé les gros billets d'une façon désordonnée et nous avons assisté à l'effondrement de l'économie du pays. Ce qui a provoqué le soulèvement de la population avec les pillages.

Trésor Mokiango

# Pas de contrôle de l'argent public versé dans les banques privées

**La Province orientale n'a pas de compte à la banque centrale comme le prévoit la loi. Les fonds publics sont logés dans diverses banques privées. Les ressources sont ainsi très difficiles à capitaliser et le contrôle impossible. L'Assemblée provinciale veut un retour à la légalité.**



L'Assemblée provinciale, un édit portant organisation et fonctionnement du trésor provincial de la Province orientale attend d'être adopté. Il vise à faire appliquer la loi<sup>1</sup> disant que les services publics sont tenus de déposer leurs ressources dans un seul compte auprès du caissier de l'Etat, la banque centrale du Congo.

En effet, selon Jean Marie Mbende, concepteur de l'édit, on reconnaît aux provinces la décentralisation financière ; cependant, durant tout ce mandat qui tend à sa fin, la province n'a pas de compte du Trésor public. "Les fonds publics sont logés dans plusieurs comptes de banques privées", a-t-il observé.

Tel est le cas des recettes de la DRPO (Direction des recettes de la province orientale) qui sont à la Raw bank. Normalement, pareil placement des ressources publiques dans une banque privée ne doit être que transitoire avant le dépôt dans la caisse de l'Etat. Pour Pascal Mombi, député du Pprd (parti au pouvoir) et rapporteur de l'Assemblée provinciale, qui soutient l'édit "autant des taxes ont été créées, autant on multiplie des comptes difficiles à maîtriser". Ce sont des comptes au nom du gouvernorat. Contacté, Polydor Latigo, ministre des finances, a indiqué que "c'est parce que la

banque centrale n'est pas représentée dans les districts où sont perçues les taxes et les opérations sont souples dans les banques privées...". Selon un membre de la Commission diocésaine de Justice et Paix qui a mené des analyses sur l'exécution des budgets de la province entre 2009 et 2010, les recettes de certaines taxes seraient aussi déposées à la cellule financière du gouvernorat.

"C'est un héritage de cette première mandature. Voilà pourquoi on veut changer les choses, mentionne Polydor Latigo avant de poursuivre, selon l'esprit de cet édit, chaque ministère aussi bien que le cabinet du gouverneur sera gestionnaire de crédit lui allouer". Pour l'heure, tous les ministres dépendent du gouverneur et se contentent de gérer les agents et réglementer leur secteur.

### Peu transparent

De nos jours, même certains députés provinciaux ne connaissent pas les ressources de la province. Pourtant, selon la loi, pour décaisser il faut la signature du gouverneur et celle du ministre des finances. Gaspard Bosenge, député provincial élu de Kisangani et président de la sous commission des recettes de la province Orientale, se rappelle, "en 2007 lors d'une mission de contrôle, on n'avait pas pu accéder au compte à la banque centrale".

Par conséquent, la comptabilité est difficile aussi bien que le contrôle. On ne peut pas connaître précisément le montant des impôts encaissés localement et d'autres ressources extérieures. De plus, on utilise plus les chèques qui ne sont pas des documents valables pour manipuler les fonds publics et rendent difficile le respect de la chaîne de dépenses publiques (constatation, liquidation, ordonnancement et paiement, ndlr).

A la lumière du rapport de la Commission Justice et Paix, des 40 % des recettes de l'exploitation de bois attendus d'une dizaine de sociétés, seulement 1,5 % a été mobilisé. Et le résultat ne s'est guère amélioré jusqu'à ce jour, informe un ancien cadre au Ministère des Finances.

Surtout, le contrôle fait défaut. La seule fois que la cour des comptes est passée, c'était pour contrôler les fonds du pouvoir central en province. Le contrôle que doit faire l'Assemblée provinciale concerne essentiellement l'exécution du budget, tandis que la comptabilité relève de la cour des comptes. Toujours est-il que le gouvernement provincial a été enquêté par la commission Economico-financière de l'Assemblée, l'année dernière. Aussi, selon Polydor Latigo, le ministre du budget du gouvernement central a promis d'envoyer une commission d'enquête en province orientale. Cependant, d'après Jean-Marie Mbende, expert en décentralisation, pour un contrôle strict il faut que l'organe délibérant vote un édit de rédition de compte. Cet édit n'existe pas.

Carlos Bokyadi

<sup>1</sup> Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques et la Constitution

# Publier les recettes des taxes : un encouragement à les payer

**Peu sûrs de la destination que prennent leurs impôts, les citoyens rechignent à les payer. D'autant qu'ils sont trop lourds pour les revenus de la population. Les spécialistes appellent à la publication régulière des recettes pour redonner confiance aux contribuables.**

Pour ancrer la culture fiscale chez les habitants, "les services publics doivent publier régulièrement ce qu'ils perçoivent et l'Assemblée provinciale doit contrôler", recommande un agent de la Direction de recettes de la Province Orientale (DRPO). "Un vrai citoyen est celui qui paye son impôt", interpellait le gouverneur de province Ismaël Arama, lors du lancement de la campagne de paiement de la vignette par la DRPO le 13 juin dernier. En effet, de nombreux citoyens rechignent à payer les impôts et taxes. Ils disent souvent qu'ils ne voient pas cet argent servir l'Etat mais des individus. En plus, les méthodes de recouvrement n'inspirent pas souvent confiance : des paiements sans quittance ou entre les mains des agents...

"Ce qui décourage le plus le contribuable, c'est le train de vie de certains agents du fisc qui s'enrichissent facilement au détriment de l'intérêt général", analyse Jean Masiala, enseignant visiteur de droit fiscal à l'Université de Kisangani. Selon lui, ce sont les politiques qui, en cherchant les faveurs des populations, ont supprimé l'impôt après l'indépendance et aujourd'hui, ils pratiquent la politique des dons. Ce qui pousse les gens à croire que l'impôt était une corvée et qu'il ne faut payer car les chefs a l'argent pour tout faire.

## Transparence et contrôle

Tous les services générateurs de recettes sont réticents à publier ou mettre à la disposition du public (même des chercheurs) leurs rapports financiers mensuels ou annuels. Ce qui augmente le doute de contribuables. Ces impôts sont aussi hors de portée de la plupart d'habitants. Un fonctionnaire touche à peine 50 \$ par mois. Mais il doit par exemple payer la police d'assurance pour sa moto à 101 \$, son loyer,.... "Le taux de la fiscalité est trop élevé par rapport au revenu des populations et au rendement des com-

merçants. Trop d'impôt tue l'impôt", ajoute Jean Masiala. Ce qui pousse les contribuables à frauder par tous les moyens.

Pour amener les populations à s'acquitter de l'impôt, Jean Masiala propose que le taux de l'impôt reflète le niveau social des habitants, la traçabilité dans le recouvrement et la transparence dans la gestion pour l'intérêt général. D'autre part, les dirigeants doivent être les premiers à s'acquitter des impôts. Car souvent, les pauvres sont obligés de payer mais les services publics ont peur d'exiger le paiement aux riches à cause de trafic d'influence. "Nous recevons des injonctions de certaines autorités qui nous empêchent de contrôler certains contribuables", témoigne un ancien agent de la DRPO. Ce qui nécessite selon Jean Masiala une contrainte morale comme à l'époque coloniale.

Hortense Basea

## Plus de 6 000 motos sans police d'assurance

De 6000 motos qui circulent sur la chaussée, seuls près de 650 ont une police d'assurance ; 50 sur 800 maisons (habitations, boutiques, pharmacies) ont une assurance incendie. En RDC, l'assurance automobile est obligatoire.

"Au mois d'avril, la Société nationale d'assurance (SONAS) a indemnisé dix sinistres pour redonner confiance ses clients", explique Jacques Ilondo, coordonnateur technique de cette entreprise. "Je ne vois pas l'importance d'assurer mon engin. Nous avons perdu notre mère après un accident de circulation en 2009, un camion d'une ONG de la place l'a tamponné mais jusqu'à présent nous ne savons pas si nous serons indemnisés", se plaint un jeune homme rencontré à la SONAS. "J'ai été menacé de perdre mon travail avoir arrêté une autorité qui circulait sans police d'assurance", renchérit Jacques Ilondo,

Hortense Basea

# Maximiser les recettes des taxes communales

**Depuis peu, les autorités communales s'efforcent de mobiliser plus de recettes en contrôlant mieux percepteurs et contribuables. Mais un suivi rigoureux reste très difficile tout autant que celui de l'utilisation des fonds collectés.**

Le 4 juin dernier, lors d'une réunion à la commune Makiso, le bourgmestre adjoint appelait les percepteurs de taxes à la conscience professionnelle et la courtoisie envers les contribuables....

Depuis janvier, ces derniers sont déployés par groupes de deux agents à travers des avenues pour collecter les taxes. Dieudonné Ali, bourgmestre adjoint de l'entité veille à tenir des comptes précis des recettes. "Avant tout versement à la caisse de la commune, je dois parapher la souche du carnet de quittances. Ce qui ne se faisait pas auparavant" dit-il. Il tient, en outre, des cahiers où il enregistre les versements journaliers de ces groupes. Ferdinand Ntabyo, coordonnateur de Congo en images (CIM), salue ces initiatives, mais nourrit un doute quant à la destination de ces fonds.

Toujours au début de l'année, à Kabondo, une commission "contre vérification", composée d'agents d'autres services que la perception de la commune, est, selon le besoin, lancée sur le terrain pour vérifier les rapports des agents recouvreurs de la commune. Il y a quatre mois, une équipe de percepteurs du marché a été changée faute de performance. "Les recettes ne s'amélioreraient pas alors que le nombre des vendeurs augmente au marché", résume Jean-Claude Lupia, bourgmestre de la commune de Kabondo. Il poursuit que ces recettes ont augmenté de 30 % après le contrôle, alors qu'elles étaient jusqu'alors constantes.

Grâce à ces efforts, la commune Kabondo est en train de retaper son unique marché. La commune Makiso, elle, a réussi à faire abonner ses agents à l'un des centres de santé de la place.

## Ignorance et corruption

Mais beaucoup de recettes échappent aux communes. En effet, la plupart des contribuables ne se déclarent pas et ne sont pas recensés. La commune Makiso qui voit se multiplier ses activités de jour en jour en est préoccupée. La commune Kabondo, elle, tient à doubler, cette année, les 280 commerçants qui doivent payer entre 1,5 \$ et 20 \$ de taxes, en intégrant ceux qui tiennent des cabines téléphoniques et autres petites activités de plus en plus nombreux.

Les familiers des collecteurs marchandent les taxes. "Au lieu de 250 \$, j'ai payé 30 et 50 \$ de la taxe annuelle au cours de deux années successives", affirme le tenancier d'un kiosque proche de la prison centrale. "Parfois, ils nous suggèrent de changer de nom pour effacer nos anciennes dettes", témoigne une tenancière d'un salon de coiffure dame. De plus, ils sont aussi, parfois, plusieurs à passer dans un même commerce. "J'ai payé 10 et 5 \$ d'acompte sur 25 \$ de la taxe d'ouverture à deux groupes d'agents différents.

Les premiers m'ont dit que tout entre dans le Trésor public", confie le gérant d'un kiosque récemment implanté. Ferdinand Ntabyo, estime que les gens ignorent quelles sont les taxes qu'il faut payer et où. Son organisation envisage organiser une conférence où les bourgmestres viendront expliquer à la population pourquoi les nomenclatures ne sont pas affichées.

Depuis l'instauration de la décentralisation, certaines taxes relèvent des entités décentralisées pour qu'elles aient les moyens de leurs politiques. Mais, certains commerçants disent n'en connaître le nombre, le nom ni le montant à payer que lorsqu'ils reçoivent les quittances. A Makiso, une nomenclature sera bientôt approuvée par la commune et la FEC, Fédération des entreprises du Congo, informe-t-on. Mais, on n'a pas pu accéder à l'ancienne.

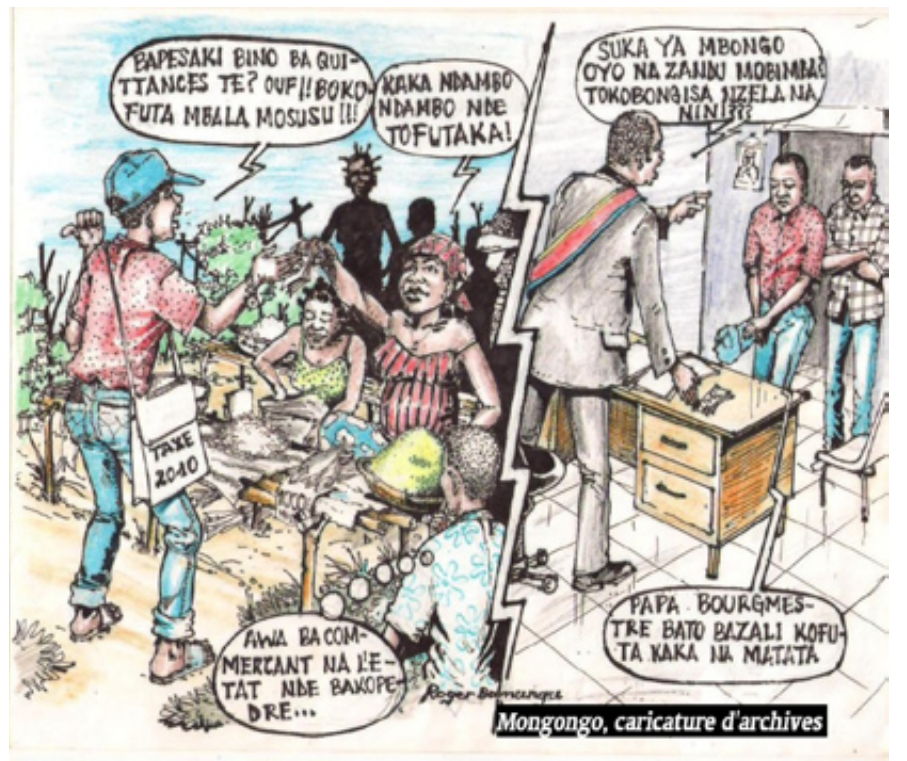
## Complicité ?

Mal recrutés, on ne peut attendre grand-chose de ces percepteurs, se désole cet acteur de la société civile. Sans salaire, ils utilisent des carnets de quittances parallèles et profitent des recettes collectées pour se payer en dépit de 10 % qu'ils ont à chaque perception, explique un agent, très ancien à la Commune Makiso. J.C. Lupia dit utiliser un cachet et une signature spéciaux que connaissent les commerçants et les membres de la commission, pour contourner ces manœuvres. En fait, à chaque nouveau chef correspond de nouvelles bases : les taxes, les percepteurs, le caissier... sont renouvelés. "Sans appel d'offres, on engage des agents, souvent des membres de familles ou de même parti politique pour veiller au soin de la collecte", fulmine Ferdinand Ntabyo. Pourtant, en principe un percepteur de taxes est un agent de l'Etat ; si non, il doit être engagé et payé par la commune.

Mais surtout, la population souhaiterait voir s'améliorer l'état des routes, caniveaux, quartiers... "Mais, c'est le train de vie des autorités et celui des agents qui change", déplore F. Ntaboyo qui voit le salut dans l'installation du conseil municipal pour contrôler ces entités. Ponctuellement, il arrivait au gouverneur de demander le rapport des communes, mais les résultats ne sont

pas connus. Toutefois, J.C. Lupia affirme avoir reçu les inspecteurs des finances au début de l'année.

Trésor Boyongo



Mongongo, caricature d'archives

## ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

### Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$  
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

### Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso  
Mail : journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr  
- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.  
- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.  
- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France  
Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31  
Mail : leplaidleur.ilb@wanadoo.fr

### Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier  
Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40  
IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX  
ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

# Afficher le prix diminue la spéculation sur le marché

**Depuis le mois de mai, la division de l'économie va en guerre contre le non affichage de prix sur le marché qui favorise la spéculation. L'acheteur est souvent victime car le prix est parfois fixé selon son apparence (pauvre ou riche). Mais la division se bat d'abord contre le détournement de ses propres agents.**



© Mongongo

« La division de l'économie doit servir de garde fou de prix pour protéger le consommateur contre les abus de l'opérateur économique », souligne un officier de police judiciaire de cette division. Au marché central, le prix de certaines marchandises est fixé en dollars américains ou en francs congolais suivant le taux de change du marché noir. Il varie d'un magasin à l'autre mais aussi suivant le coin. Dans d'autres endroits les marchandises se vendent sur entendement entre client et vendeur. Qu'il y ait carence ou abondance, l'instabilité et la spéculation de prix se manifestent. Les acheteurs sont les plus souvent désabusés. Souvent on entend dire "Babubi yo" (on t'a trompé) entre habitants. Pourtant la loi est claire selon Emmanuel Mulumbila, chef de division de l'Économie. L'arrêté ministériel 2 du 24 janvier 1963 sur l'affichage des prix et établissement des factures stipule que tout commerçant ou gérant de maison de commerce est tenu d'afficher d'une manière vi-

sible, lisible et non équivoque, le prix de vente au détail de tous les objets, denrées et marchandises qu'il expose. "Selon la loi, la marge bénéficiaire ne doit pas dépasser 20 %. Le prix doit être fixé en Franc congolais. Le commerçant doit délivrer une facture à tout acheteur", martèle Emmanuel Mulumbila.

## Fixer le prix selon son gré

Mais sur le marché chacun fixe le prix à son gré avec des marges bénéficiaires de plus de 100 %. Des matériels de construction vendus dans les magasins des expatriés sont vendus deux fois plus chers dans les quincailleries et boutiques. Certains commerçants le justifient par de multiples et excessives taxes. "Nous fixons les prix de nos marchandises en fonction du prix d'achat, des taxes à payer et du coût de transport", explique un commerçant. La rareté favorise surtout la spéculation des prix. Un gobelet de riz qui s'achetait à 400 fc il y a un mois se vend actuellement à 600 fc.

Une bouteille d'huile passe de 500 fc à 600 fc. Le sac du riz blanc de 70 kg jadis à 75 000 fc, se vend actuellement à 90 000 fc. Pendant ce temps, un litre d'essence est passé de 1 500 fc à 4 000 fc. Le prix est rentré à la normale pour ce dernier produit après l'arrivée du bateau. La plupart des commerçants s'approvisionnent à partir de l'Est. D'autres dans les pays étrangers. D'autres encore achètent et revendent sur place.

Dans la majorité de cas la demande prime sur l'offre. Le peu de produit qui vient de périphéries de la ville ne contient pas la population Boyomaise d'environ 1.5 millions d'habitants.

## Remettre de l'ordre

Depuis le mois de mai, la division de l'économie a lancé le contrôle de prix. "Nous procédons d'abord à la sensibilisation des commerçants sur la nécessité d'avoir la structure des prix", explique Emmanuel Mulumbila. Ce qui permettra aux inspecteurs de vérifier la conformité entre le prix déclaré et le prix réel dans le magasin. Le chef de division va en guerre contre ses propres agents avant tout. Certains rançonnaient les commerçants sans faire effectivement le travail. Cinq agents pouvaient contrôler un seul magasin. "On doit éviter l'enrichissement de certains agents au détriment de l'Etat." Certains fonctionnaires sont suspendus depuis mai dernier. Certains de ces divisions accusent leur chef de protéger certains grands commerçants qui ne veulent pas se soumettre au contrôle. Selon un autre agent, ils se disputent plutôt le contrôle des grandes entreprises qui paie bien. "Nous venons de traduire en justice une entreprise sur base de fixation abusive de prix. Cette entreprise est soumise à payer 3000 francs fiscaux (3000 \$)", explique un agent de la division. Tout opérateur économique est tenu d'acheter chaque trois mois à 10 \$ la fiche de la structure des prix en versant l'argent à la banque centrale.

"On doit nous éviter les tracasseries. Cet argent doit être bien canalisé et servir à payer les fonctionnaires", analysent les commerçants rencontrés devant la division de l'économie. Selon Delvaux Atenyi, du conseil régional des ong de développement (Crongd), "si chaque service accomplit sa mission selon le mandat attribué par l'Etat, le contrôle régulier, la sanction et l'ordre pourront épargner la population de spéculation."

Armand Makanisi

# Une loi pour réglementer les marchés publics

**L'Assemblée provinciale vient de voter un édit pour réglementer la conclusion des marchés publics. Une avancée pour combattre le marché de gré à gré conclu avec des entreprises sans expertise. Mais certains élus souhaitent aussi que la gouvernance change.**

Depuis le 19 juin 2012, l'assemblée provinciale a voté l'édit (loi provinciale) sur la passation des marchés publics. Il reste la promulgation par le gouverneur de province. Cette loi prévoit la création d'une direction d'étude et de planification des travaux publics, et une direction de contrôle des marchés.

Cet édit impose au gouvernement que le marché soit ouvert à tous, l'égalité de traitement de candidats, le respect des règles d'éthique et de transparence dans les procédures. Le soumissionnaire doit présenter de garantie d'expertise et des capacités matérielles (engins,...) pour gagner un marché. Mais le député provincial, Paulin Odiane pense qu'il existe déjà des lois (la loi relative aux marchés publics du 27 avril 2010) mais c'est le système de gestion de l'Etat et de l'utilisation des fonds publics qui doit changer. "Les gens qui ont reçu des financements du gouvernement provincial pour construire ou réhabiliter des routes, hôpitaux et écoles... dans les territoires n'ont pas encore justifié les fonds reçus, on ne peut pas espérer un changement", déplore-t-il. "On attend toujours que le gouvernement provincial les traduise en justice comme promis après le compte rendu d'un conseil des ministres", souligne un étudiant de faculté de droit.

## Des marchés truqués, travaux bâclés

Pendant la législature finissante (2006-2011), "il y a certaines autorités politiques même des députés qui n'ont pas d'entreprises, ni expertise qui se sont improvisés soumissionnaires. Ils ont gagné

des marchés pour leurs districts ou territoires d'origine. On n'a jamais contrôlé et ils ont produit des travaux bâclés ou inachevés", explique Jean-Marie Mbende, conseiller en charge de planification et développement au cabinet du gouverneur. Il souligne qu'il faut réglementer les marchés publics qui sont des contrats juteux pour éviter qu'ils soient conclus sur la base des affinités des autorités. "On nous réhabilite les marchés, des ponts, routes... qui ne sont que de courte durée" regrette-t-il.

Le chef de bureau des marchés publics à la division provinciale de budget regrette que la publicité ou appel d'offres n'existe plus. D'autres contrats qui sont passés par son service, lui échappent au moment du décaissement de fonds.

"Dans le temps, chaque vendredi, il y avait des affiches, des calicots pour informer le public sur la passation des marchés. Actuellement, il est difficile de contrôler et d'informer le public", constate Mukokole Kapenga, vérificateur du bureau de marchés publics à la même division.

Pour Jean Marie Mbende, si beaucoup de travaux réalisés par les services de l'Etat (RTPO, OVD, offices de route...) traînent ou restent inachevés, c'est parce qu'il manque une rigueur dans la planification, l'exécution et le contrôle. A cela, il faut ajouter le manque d'expertise et d'engins adéquats. Au lieu de renforcer le service existant, le politique crée un autre service pour jouer le même rôle mais également sans moyens regrette-t-il.

Hortense Basea

# Les travaux démarrent mais ne se terminent pas

**Une grande confusion règne sur des travaux d'intérêts publics de réhabilitation ou de construction : beaucoup restent inachevés, de multiples services interviennent sans contrôle, les paiements, les procédures de financement ne sont pas réglementaires. Certains députés aimeraient y voir clair.**

Aussitôt revenu de Bunia, le gouverneur ad intérim, Ismaël Arama a visité, le mardi 19 juin, les travaux de réhabilitation du pont à 17 km de la ville, d'un dalot (petit canal en béton pour permettre l'écoulement des eaux, ndlr) au PK 5 à Kabondo... Il veille à l'achèvement de tous ces ouvrages financés par le gouvernement provincial et exécuté par l'Office des voiries et drainages (OVD) et la Régie des travaux publics (RTPO). Depuis quelques jours, le trafic a repris sur le tronçon devant la clôture des pères du Sacré cœur, proche du monument Monseigneur Grison. Des couches de pierres recouvertes de la limonite (un type de sol) ont remis à niveau ce tronçon qui s'était dégradé début avril dernier. Faute de financement, les travaux ont dépassé le délai de 30 jours initialement prévu pour la reprise du trafic.

En effet, de nombreux travaux de réhabilitation ou de construction commencent mais ne finissent pas. L'ouvrage du PK 17 date d'un an déjà alors qu'il était prévu pour six mois. Freddy Kalala, directeur provincial de l'OVD a confié que certains chantiers le pont Motumbe, construction d'un dalot au boulevard Hassan II vers l'hôpital général dans la commune Lubunga ... sont arrêtés par manque d'argent. L'état du chantier de l'hôtel du gouvernement est tout aussi éloquent.

## Les élus sont curieux

Le mardi 19 juin, le directeur provincial de l'OVD était attendu à l'Assemblée provinciale. Insatisfait des réponses qu'il avait fournies le 23 mai aux raisons pour lesquelles les travaux de PK 17 peinent à se terminer, Dieudonné Apasa, élu de Watsa et auteur de la question, a transformé la question en motion d'interpellation. Mais le directeur, malade, ne s'est pas présenté.

Jusqu'alors il affirmait que "l'argent arrivait au compte-goutte. Aussi, certains matériaux étaient introuvables, les intempéries, la période électorale... n'ont pas permis de bien travailler". Mais les députés ont jugé qu'il fallait que l'interpellé justifie l'utilisation de cet argent par des preuves.

Il y a un an, le même député s'était insurgé contre la création, disait-il, "illégal" de la RTPO. Il estimait que créée sans l'Assemblée,



cette régie échappait à son contrôle. Selon un député d'Ituri, "les fonds et travaux qu'on donne à cette régie devrait revenir à l'OVD, le seul service reconnu". Pour sa part, Pascal Mombi, rapporteur de l'Assemblée provinciale, lui soulève un problème de multiplicité et de confusion des services qui exécutent les mêmes tâches. "L'OVD, la RTPO, la Mairie, la Commune, ... interviennent dans la voirie. Malgré cela, rien ne change", déplore-t-il.

## Procédure de décaissement biaisée

En fait, trois devis d'environ 500 000 \$ ont été élaborés pour achever le chantier du PK 17. Le gouvernement provincial et le FONER, Fonds d'entretien routier ont déboursé près de 400 000 \$. Pour le directeur de l'OVD, "ces fonds ont servi à tracer la déviation et le reste du travail déjà fait". Il assure que "fin juin, le pont sera de nouveau opérationnel". Chez certains observateurs, la manière de financer ces différents travaux suscite des interrogations quant au respect de la procédure de dépenses et passation des marchés publics. "Tout se passe selon des arrangements de gré à gré entre le gouvernement provincial et ces

services techniques", fustige Ferdinand Ntabyo, acteur de la société civile, un avis que partage un cadre au gouvernement. Selon un agent à la division des Finances, le service qui exécute les travaux ne doit pas s'occuper de l'achat des matériaux. "C'est au Ministère de budget de trouver un fournisseur des matériaux qu'il mettra à la disposition du service", indique-t-il.

Mais, cette procédure est rarement respectée faute de l'ignorance, des intérêts politiques, se désolé-t-il. Au Ministère des finances, on avoue n'avoir jamais posé la signature sur un chèque émis par le gouvernement provincial alors que les deux sont prévues. Une obligation confirmée par un membre du bureau de l'Assemblée provinciale.

Toutefois, le salut réside dans l'édit sur la passation des marchés publics voté le mardi 19 juin à l'Assemblée provinciale. Cependant, le gouvernement provincial étant intérimaire, la mise en application de l'édit risque de prendre quelque temps.

Trésor Boyongo.

## Un budget unique pour la province et les entités décentralisées

Une commission mixte composée des experts du gouvernement provincial et des membres de la commission de l'économie et finance de l'Assemblée provinciale statue depuis début juin sur l'édit d'intégration des budgets des entités territoriales décentralisées (villes, communes, secteurs et chefferies) dans le budget global de la province pour l'exercice 2012. Ceci fait suite à la circulaire du ministère du Budget du gouvernement central signé en juin 2011. La province Orientale compte 176 entités territoriales décentralisées (ETD) qui ont fonctionné pendant les cinq dernières années sans budget alors que, selon les textes, elles devaient en disposer d'un. Ces entités fonctionnaient avec le budget global que le gouvernement provincial envoyé avec des montants globaux sans rubriques.

Difficile pour l'Assemblée provinciale de connaître et de contrôler les recettes prévues des ETD et les dépenses effectués. Car les documents n'étaient pas toujours disponibles. "Les dépenses ne reflétaient pas les chiffres exacts dans le projet de réalisation et l'exécution des dépenses. Le budget de la mairie de Kisangani qu'on m'avait présenté lors d'un contrôle parlementaire était la moitié du budget voté par l'Assemblée provinciale", indique le député provincial Gaspard Bosenge, président de la sous commission de contrôle budgétaire de l'Assemblée provinciale. Car déjà même le budget provincial n'était pas contrôlé l'année passée.

Selon un rapport de Core Group (dans le cadre du projet de la société

civile appelé Contrôle Citoyen de l'action publique du Bureau diocésain de développement de l'Eglise catholique qui analysé les différents budgets provinciaux), sur l'exécution du budget exercice 2009, le transfert des impôts et recettes non fiscales provinciaux entre la direction provinciale des impôts (DGI), la Brigade de recouvrement des taxes provinciales du gouvernement et la direction de recettes de la Province orientale (DRPO) n'a pas rendu facile la mobilisation des recettes et l'exécution du budget. Cette situation s'est compliquée par le retard de l'envoi de la rétrocession du gouvernement national à la province.

La société civile (Core group) "En 2008, le gouvernement provincial n'a mobilisé que près de 4% de recettes attendues sur les 40%.", regrette Louis Orio, de Core Group. Selon lui, ces recettes sont restées faibles jusqu'en 2010. Le taux d'exécution du budget aussi est resté faible. Mais depuis 2011, Core group n'a plus de financement pour faire ces analyses budgétaires. "Nous pensions qu'avec la mise en place des institutions provinciales, l'argent de l'Etat n'irait plus dans les poches des individus, malheureusement cela continue", regrette Orio.

Le non respect des règles d'engagement des dépenses publiques, l'absence de rigueur dans l'élaboration et exécution du budget freinent l'atteinte des résultats.

Hortense Basea

# Isangi : mettre fin au chevauchement des taxes

**Les services taxateurs d'Isangi se disputent les taxes dans les marchés en brandissant chacun un texte de loi. Une situation qui les discrédite aux yeux des commerçants qui perdent toute confiance.**

Depuis le mois de mai, le mandataire du budget du territoire d'Isangi réunit les différents services taxateurs pour harmoniser leurs vues sur la perception des taxes et impôts. "Nous avons discuté sur la base des textes et des nomenclatures des taxes que chaque service détient. Chacun fait aujourd'hui son travail dans les limites de la loi", explique Jean-Pierre Wale, le mandataire. Dans ce territoire, les différents services de l'Etat se disputent la légalité de recouvrement des taxes. Une situation qui crée la confusion chez les commerçants qui ne savent à qui payer et se font duper. Toutefois, les responsables de ces services affirment que le chevauchement des taxes n'est pas du tout facile à résoudre au niveau local compte tenu de la multiplicité des arrêtés et des taxes de la province et de Kinshasa. En effet, certaines taxes ou impôts ont été attribués à d'autres services par de nouvelles lois. C'est le cas de la patente qui, autrefois perçue par le service de petites et moyennes entreprises, revient à la direction des Recettes de la Province orientale (DRPO) actuellement. Cependant les responsables locaux ne sont pas toujours en possession de ces lois rapidement.

## Empiètement des compétences

"La Direction générale des impôts (DGI) n'a pas le droit de vous faire payer les impôts professionnels sur le revenu (IPR) car vous êtes des petits commerçants soumis à la patente", expliquait le 6 juin un agent de la DRPO à un commerçant sur le plus grand marché du territoire. Selon Edouard Losemeke, chef de la DRPO, ceux-ci payent leurs patentes à son service conformément à l'édit instituant cette régie. "Les opérateurs soumis à l'IPR sont les détenteurs de capitaux de plus de 10 000 \$, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des commerçants d'Isangi", explique la DRPO. A la DGI, l'on attribue cette situation à l'ignorance du code des impôts. "Même les cireurs soumis au régime forfaitaire doivent payer", déclare-t-elle. Un agent du service des petites et moyennes entreprises (PME) et son collègue de la DRPO se sont chamaillés au petit marché Libume en avril pour recouvrer la patente.

Les conflits sont nombreux : entre le service de l'agriculture, pêche et élevage et les services taxateurs de la production agricole, le service des affaires foncières et les autorités territoriales pour la perception des frais des parcelles attribuées aux commerçants au petit marché Libume.

## Des commerçants dépités

"Nous recevons devant nos étalages deux ou trois agents de différents services pour une même taxe. Si vous montrez la preuve de paiement, ils répondent : vous avez commis une erreur", regrette

## Opala

# La réfection de l'Hôpital fait revivre les carrières

**Les travaux de la réhabilitation de l'hôpital général de référence d'Opala remettent jeunes, vieux et femmes au travail. Depuis le mois de mai, ils sont tous dans les carrières de sables et de graviers... pour fournir ces matériaux à la Société de Commerce et Industrie au Congo (SCICO) qui exécute les travaux.**

Tôt le matin, de jeunes gens en groupes vident la cité et prennent d'assaut les différentes carrières. Chacun a sur son épaule une bêche, un seau, une bassine ... Certains travaillent pour eux-mêmes, d'autres pour les propriétaires des carrières. Certaines Eglises et associations se sont aussi placées comme des fournisseurs en utilisant les carrières de leurs fidèles.

Les hommes creusent et rassemblent le sable, les femmes et les enfants assurent le transport dans des seaux sur la tête. Quatre carrières sont actuellement exploitées : Likunda, Iteli, Letuna ainsi que la rivière Lomami.

Les Eglises et les associations profitent de cette offre pour renforcer leurs caisses. "Notre argent servira à acheter quelques tôles pour notre Eglise" promet le chef d'Eglise qui travaille avec ses fidèles. Les choristes exploitent les sables pour s'acheter les uniformes. Les élèves sont également nombreux pour préparer la rentrée scolaire. Les jeunes briquetiers aussi ont repris leur activité.

"Le travail est dur mais il faut endurer", lance un fidèle de l'Eglise Kimbanguiste qui travaille avec d'autres croyants. "C'est pour nous l'unique activité qui rémunère au bon moment. Après le travail vous avez votre argent en poche" se réjouit un vendeur de sable.

De son côté, l'ingénieur Omari, chef chantier de la SCICO à Opala, précise que son entreprise ne signera pas un contrat d'exclusivité avec un fournisseur. "Nous achetons auprès de celui qui nous les amène. C'est plus rapide et sécurisant" ajoute-t-il.

Aimé Césaire Efang



Jerome Wassa, un commerçant d'Isangi. En avril dernier, un commerçant a roué des coups un agent de la DGI lors de recouvrement forcé dans sa boutique. Il refusait de payer l'impôt estimant qu'il n'est pas redevable à la DGI. Selon Willy Sindano, chef de centre de la DGI, ce commerçant a avoué être intoxiqué par les taxateurs des autres services.

D'après, Ladjosi Lisasi de la Fédération des entreprises du Congo (Fec Isangi), "ces services ont instauré un marché concurrentiel. Les commerçants payent au compte gouttes. D'autres agents réduisent la somme à payer pour s'attirer la sympathie des commerçants et le grand perdant est l'opérateur économique". Les services taxateurs eux regrettent que la Fec ne dispose d'un répertoire des opérateurs économiques affiliés et ne les aident pas à les conscientiser.

D'autres services du district commencent à dialoguer avant d'intervenir au marché. Les 6 juin dernier, le service de l'urbanisme a échangé avec la DRPO sur la taxe d'autorisation de bâtir. La société civile conseille aux commerçants d'aller s'informer auprès des services, payer au Bureau au lieu d'attendre les agents au marché et exiger des preuves de paiement.

Joseph Bassay

## Ubundu

# L'intense trafic commercial revitalise les quartiers

Les belles maisons de l'Etat et de la Société nationale de chemin de fer (SNCC) d'Ubundu longtemps abandonnées sont désormais réhabilitées et louées par des commerçants. Ils y placent des habitations, des bureaux des agences de voyage lacustre et terrestre, des dépôts des marchandises, des hôtels... D'autres ont installé des débits des boissons. Du coup, les quartiers commerciaux et ceux habités en partie par les administratifs) retrouvent leur ambiance après 15 ans de froideur.

Du quartier commercial qui longe jusqu'à la gare de la SNCC, au bord du fleuve, il y plus une maison vide. "C'est vraiment beau par rapport aux années passées, il n'y a plus d'herbe, excepté les espaces verts qui doivent être entretenus par les cantonniers du territoire", note l'administrateur chargé de l'économie et développement du territoire d'Ubundu, qui espère que sa cité aura un jour le statut de ville La cité d'Ubundu qui n'avait qu'un seul marché, celui de Beach, dispose actuellement de petits marchés de poissons fumés, de viandes boucanées, de fufu, de riz... C'est le résultat de la reprise des échanges commerciaux entre Kisangani-Ubundu (128 km) et Kindu grâce à la réhabilitation de la route depuis 2010.

Les petits commerçants vendent plus et les jeunes exercent de petits métiers. "Je vends une à deux bassines du fufu par jour", témoigne une vendeuse. "Je charge et décharge les marchandises des véhicules ou dans les baleinières. Nous sommes dix manutentionnaires et nous gagnons 7 \$ par tonne", témoigne un jeune docker au dépôt Maniema Express. Le chef de quartier Mufaume se réjouit de voir les jeunes ainsi occupés .ce qui réduit le vol et le banditisme.

Fidèle Lutula

# Des commerçants préfèrent dédouaner leurs produits en Ouganda

**La hausse des tarifs douaniers et le contrôle rigoureux au poste douanier d'Aru à 300 km au Nord de Bunia font fuir les commerçants. Ils sont nombreux à exercer leurs activités et à dédouaner en Ouganda ou au Sud soudan. La RDC perd ainsi et les taxes et les commerçants.**

**A**u mois de février, les commerçants de Bunia ont fermé leurs boutiques et magasins pour exprimer leur ras-le-bol face à l'augmentation sans cesse croissante de taux d'impôts. Déçus de ne pas être écoutés par les autorités, certains commerçants congolais dédouanent désormais leurs marchandises en Ouganda ou au Sud soudan. Tous les prix ont augmenté : le sac de sucre est passé de 45 à 60 \$, La barre de savon de 1\$ à 1.5\$. Le carburant de 4,2 \$ à 4,8 \$ Fc mettre en \$ comme les autres prix le litre. La moto Senke qui se vend à 650\$ au marché d'Ariwara, revient à 620 à Morogo au Sud Soudan. Adriko Amudha, président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) au centre de négoce Ingokolo à la frontière entre le Soudan, l'Ouganda et la RDC explique cette situation par la hausse continue des tarifs douaniers depuis 2006.

Mais un agent de douane à Aru du côté congolais analyse cette situation en ces termes : *"Nos commerçants sont habitués au paiement des taxes à l'informel et ils font entrer souvent leurs marchandises par des voies illégales. Maintenant, il y a plusieurs barrières même dans les petites entrées pour contrôler chaque colis. Ils les considèrent comme de la tracasserie."*

Mais selon un agent de la direction générale des impôts (DGI) à Aru, *"en 2010, nous facturions 2 800 \$ à 3 000 \$ pour la déclaration d'un container de marchandises au poste d'Aru. A cette période, l'Ouganda imposait 10 000 à 13 000 \$. Les commerçants ougandais venaient déclarer leurs marchandises au Congo et, par la suite, ils les faisaient entrer en Ouganda par petits colis."* Aujourd'hui, ils dédouanent chez eux car les prix ont baissé. Aujourd'hui en RDC, un container de motos paye environ 23 000 \$ à la douane contre 9000 \$ au Sud Soudan. Les différents services (OCC, DGDA, DGI, DRPO, Transport et Communication à la douane), tout comme trois grands opérateurs économiques rencontrés ne disent pas ouvertement ce qu'il faut précisément payer.

## Des commerçants émigrent

Une vingtaine de commerçants congolais se sont ainsi installés à Morobo, un grand centre au Sud soudan à la frontière avec la RDC (à environ 102 km au nord). Ils ont établi de grands magasins et dépôts le long de la route. De même, les petits commerçants de différents centres du Congo vont à vélo et à moto se ravitailler en Ouganda (sucre, savon sel, allumettes...). Dans le passé, c'étaient les grossistes congolais qui leur apportaient ces marchandises.

Une autre option : les opérateurs économiques partent déclarer leurs produits au poste d'entrée d'Aba Aba-Aru environs 130 km au nord ouest vers la frontière avec le soudan, territoire voisin de Faradje où les montants sont passables et pour les acheminer à Durba ou Ariwara. Les prix varient également selon les postes douaniers.

## Baisse des recettes

*"En mars 2011, la succursale de la Direction Générale de douane et accises (DGDA) a versé au bureau de l'Inspection 11 660\$ contre 1 845\$ en mars 2012"*, déclare un agent de la DGDA d'Aru. *"Certaines succursales risquent de fermer si cette nomenclature n'est par revue à la baisse"*, regrette Polydor Remo, chef de centre de Kengezi Baze à la frontière du Congo. Son centre qui était en pleine expansion, connaît aujourd'hui une régression sensible parce que beaucoup de concitoyens franchissent la frontière pour aller exercer au Sud Soudanvoisin. Un agent de la DGDA estime qu'*"il est très difficile de surveiller une frontière terrestre quant les taxes sont élevées. Les gents vont entrer en fraude. Ce qui va constituer un manque à gagner"*. Pour le secrétaire de la société civile des Kakwa (SOCIKA), le gouvernement doit protéger et promouvoir le commerce en réduisant les tarifs

David Malisi

# Calvaires des paysans dans les ports

**De multiples services qui taxent les paysans dans les ports d'accostage des pirogues les découragent. Beaucoup de ces services sont illégaux. Mais les autorités peinent à les démanteler comme les différentes barrières sur les routes qui rançonnent les paysans.**



Beach IAT© Mongongo

**L**e marché de Djubudjubu situé en aval du pont Tshopo dans la commune Mangobo n'est plus ce qu'il était il y a dix ans. Le nombre des commerçants a sensiblement baissé. Les étalages sont vides. Seuls les vendeurs de pailles, de bois de chauffe sont là chaque jour. De nombreuses taxes ont fait fuir les paysans et piroguiers qui accostent avec des marchandises. En outre les acheteurs préfèrent le marché IAT plus proche du centre ville. L'unique journée de rendez-vous reste le lundi matin quand les pirogues ac-

costent. C'est également le jour où tous les services taxateurs se déploient.

Listes ou cahiers en mains, en uniforme ou pas, les agents publics sont devant les proues des pirogues pour dénombrer les marchandises et les taxer. Ils n'attendent pas les commerçants dans leurs bureaux car, selon eux, ils mentent sur la quantité de marchandises. *"Au mois de mars dernier, un agent du service d'industries petites et moyennes entreprises (IPMEA) a surpris un commerçant dans une rizerie se trouvant à l'IAT avec 30 sacs de*

*paddy alors qu'il n'en a déclaré que cinq. Ce monsieur a payé une amende de 50.000 fc"*, raconte l'agent d'un service au Beach.

## Trop de taxes et tracasseries

Les paysans qui ravitaillent la ville sont souvent malmenés par de nombreux services et agents de l'Etat non habilités à œuvrer dans ces ports. Dès l'arrivée de la pirogue commencent les taxes. Le premier droit à payer est celui de l'arrivage : 300 fc pour un sac de braise, pour un bidon d'huile, pour un sac de paddy,...

Les services de l'économie, l'Office congolais de contrôle, de l'agriculture et de l'OFIDA, la DRPO, la taxe emballage, gouvernorat, commune, culture et art... sont là. Seuls les services de l'agriculture et de l'IPMEA délivrent des quittances. Au marché Djubudjubu, en dehors des services déployés par la commune Mangobo habilités à percevoir les taxes, il y a la police, la Direction générale des migrations (DGM), l'Agence nationale de renseignements (ANR), le Bureau 2 (renseignement militaire). Ces trois services exigent 10 % de toutes les marchandises avant embarquement dans la pirogue. Le bourgmestre de la commune, Didier Lomoyo, est descendu personnellement pour leur interdire tout en leur rappelant leur mission de sécurité.

A part ces multiples taxes, les paysans sont également soumis aux tracasseries le long du voyage. *"De Lokutu à Kisangani, on compte 20 barrières ; d'Isangi à Kisangani, 10 barrières. A chaque barrière, il faut payer 2 000 fc plus la ration alimentaire de différents services"* raconte Jean Komba, un commerçant trouvé au marché Djubudjubu.

John Sindani



# Qui contrôle la gestion des recettes des hôpitaux ?

**De nombreux hôpitaux publics manquent de tout. Pourtant ils les frais de tous les services qu'ils fournissent. Les gestionnaires soutiennent que ces recettes sont minimes. Mais la société civile appelle d'abord à une gestion saine et rigoureuse de ce qui existe.**

« Depuis 1987 les hôpitaux publics ont commencé à s'autogérer », informe le médecin inspecteur provincial. Mais, aux yeux des habitants, ces hôpitaux sont mal gérés car ils manquent de tout malgré les factures que payent les malades. Même les dons et aides des partenaires nationaux et internationaux ne résolvent rien. Ils ne durent que l'espace d'un matin. Les hôpitaux publics génèrent des recettes dans la délivrance des fiches avant la consultation, les frais de laboratoire, frais de séjour, vente des médicaments, nursing (soin et surveillance des malades), chirurgie, livraison d'attestation médicale, accouchement.

A l'hôpital général de référence de la Tshopo, les murs ne sont pas repeints, des chambres manquent de lits, les malades (hommes, femmes, enfants) sont mélangés, pas de matériels informatiques. Les chambres sont séparées par des morceaux d'habits soutenus par des bois. Certains services fonctionnent dans des salles étroites. *"Il nous est difficile de prendre en charge beaucoup de malades au même moment. Nous n'avons que 18 lits"*, explique Pierre Mokundo, administrateur gestionnaire. A l'hôpital général de référence de Makiso, deux ambulances sont en panne depuis plusieurs années. Plus loin, l'hôpital général de référence de Mangobo manque le groupe électrogène pour pallier le manque de courant. On utilise les lampes tempêtes. La couveuse et l'ambulance ne fonctionnent pas depuis une année. *"Il nous faut 500 \$ pour le réparer."*, explique Louise Manga, administrateur gestionnaire de l'hôpital.

## Bien gérer les recettes insuffisantes

*"Chaque année nous avons besoin de 50 millions de francs congolais pour faire fonctionner tous les services (paiement des infirmiers, achat de médicament,...) mais on a que la moitié"*, regrette Pierre Mokundo, de l'hôpital de référence de la Tshopo. *"Pour renouveler le stock de produits, nous avons besoin de 40.000 FC (44.4 \$), mais faute de moyens l'hôpital alloue 15.000 FC (16.6\$) à la pharmacie"* explique Michel Shuka, infirmier chargé de la pharmacie. *"Sur 100% des recettes, 20% sont affectés au fonctionnement de l'hôpital (achat des papiers, carnets, stylos,...) et 80% sont réservés au paiement des médecins, infirmiers et agents"*, affirme Pierre Makundo.

*Le personnel est souvent en conflit avec le comité de gestion sur la gestion des fonds. Au mois d'avril dernier, les infirmiers de l'hôpital Alwaled ont refusé de toucher leur prime locale parce que la situation financière n'était pas claire"*, explique Jérôme Bonui Boliaka, président de l'Association nationale des infirmiers du Congo. Après concertation la solution a été trouvée.

Selon Jean Lomonya, directeur de nursing adjoint à l'hôpital général de référence de la commune Tshopo, ils ont créé un comité de suivi pour contrôler les recettes et les dépenses de leur Hôpital. Une seule fois par mois, le bureau central de coordination de la santé passe pour la supervision des ressources financières, humaines, matérielles. Mais ce sont les hôpitaux qui versent 20 \$ chaque mois pour le fonctionnement du bureau central.

Trésor Mokiango

# La fraude aux billets détruit le stade Lumumba

**Depuis sa réhabilitation en 2007, les infrastructures du stade Lumumba se dégradent. Les supporters qui fraudent à l'entrée, ceux qui vendent des billets parallèles en sont les principaux responsables réduisant le budget, déjà assez maigre, alloué au comité de gestion. Avoir un beau stade et de beaux matchs se paye.**

À chaque match, des supporters payent leurs billets pour entrer au stade Lumumba. Mais celui n'a pas d'eau ni d'électricité. Les sièges en planches pour les supporters sont cassés. Certains se décomposent à cause des eaux de pluie et des intempéries. Il faut une intervention extérieure pour tondre la pelouse. Depuis le mois de janvier, la situation est de plus en plus compliquée. La grande partie de ces recettes est versée aux équipes et rien ne va pour la maintenance du stade.

Les recettes sont trois fois moins importantes que la normale si tout le monde paye ou si tout l'argent est bien canalisé. La Ligue provinciale de football organise les championnats nationaux et l'Entente urbaine de football, les matchs provinciaux.

Le match du 3 juin dernier opposant Monama à Malekesa, deux clubs populaires de la ville, a rapporté 400 000 Fc alors que les 15 000 supporters présents qui devaient acheter leur billet à 1000 fc, les recettes auraient dû être d'1,5 million de Fc. Dans ce cas précis, le comité de gestion du stade n'a donc droit qu'à 48 000fc (53\$). Très maigre pour entretenir une telle infrastructure. Selon Camille Mangala, le gérant du stade, seuls 5 000 supporters achètent normalement leurs billets. Et pourtant *"le match Nika-Eldo Rado à Bunia en fin mai dernier a fait environ 16 millions de francs congolais en aller retour"*, s'exclame le délégué de la ligue de football de la Province orientale.

## Billets parallèles et trafics en tous genres

Une dizaine de vendeurs doivent écouler près de 1000 billets chacun à chaque match. En principe, c'est l'EUFKIS qui imprime les billets qui sont contresignés par le gérant du stade et la Direction générale des recettes administratives et domaniales (DGRAD). Mais *"on remarque toujours des billets parallèles"*, s'étonne Gaspard Bosenge président intérimaire de l' EUFKIS. Selon lui, certains policiers et militaires commis à la sécurité des matchs, vendent aussi des billets ou laissent entrer de gens moyennant de petites sommes. L'un des responsables de la police nationale congolaise au stade a refusé de répondre à ces allégations. *"Nous avons été en réunion avec le maire de la ville et les responsables de l'armée et de la police pour décrire ces comportements"*, affirme Gaspard Bosenge.



Les joueurs se serrent la main avant un match au stade Lumumba © Mongongo

Curieusement, ces vendeurs illégaux ne sont jamais appréhendés. Ce qui laisse croire une complicité avec d'autres services qui doivent se partager ces recettes. En plus, les maigres recettes ne sont pas rigoureusement affectées aux charges du stade ou du domaine sportif. *"L'entrée des supporters au stade doit générer des recettes pour aider les équipes"*, conseille Justin Basumukangi, chef de division des Sports et Loisirs. Pour un membre de l'EUFKIS, pour un contrôle rigoureux et une bonne gestion, il faut sanctionner ceux qui détournent. D'autre part, de nombreux fanatiques des équipes ne veulent pas payer pour entrer au stade. *"Beaucoup de supporters veulent toujours la gratuité"*, s'indigne un agent du stade. Ils utilisent leurs connaissances avec les surveillants pour entrer gratuitement. Mais également les anciens et nouveaux dirigeants des clubs remplissent les sièges de la tribune sans payer. Les violences récurrentes au stade ont également découragé certains spectateurs qui pouvaient acheter des billets à se rendre au stade.

Pour les matchs retour du championnat, le président de l'EUFKIS, a décidé de se charger en personne de l'impression des billets et d'associer les agents du stade, de l'EUFKIS et des délégués des équipes qui veilleront à l'entrée.

Armand Makanisi

## Répartition des recettes du stade

L'arrêté ministériel 067 de janvier du 2009 répartit les recettes comme suit :

- 1% pour la Fédération congolaise de football association (FECOFA),
- 6% à l'Entente urbaine de football (EUFKIS),
- 2% à la Ligue nationale de football (LI-FPO),
- 6% au Trésor public,
- 1% pour la taxe locale,
- 12% pour le comité de gestion du stade,
- 70% pour les équipes qui ont livré la rencontre.

Le stade Lumumba, jadis stade Bock a été construit uniquement pour les Noirs pendant l'époque coloniale. C'est en 1971 qu'il sera octroyé à la division des Sports et Loisirs avec l'appellation du complexe sportif Lumumba. L'actuelle stade est une annexe du fameux complexe qui s'étend de la commune Tshopo au rond Maele et de là jusqu'au rond de l'unité Avec ses dix entrées, le stade Lumumba n'ouvre que sept de façade. Il est constitué d'une seule tribune de 150 m de part et d'autre de la tribune d'honneur.

A. M.

# Cotiser à l'INSS garantit les vieux jours

**De nombreux employeurs ne versent pas de cotisations de pension de retraite et de risques professionnels pour leurs travailleurs. Ignorants, les travailleurs surtout les jeunes, se soucient peu de leurs vieux jours. Une sous information suicidaire pour l'avenir.**



«*Toye kozuwa mbongo na biso ya pension*» (nous sommes venus toucher notre pension de retraite Ndlr), répondent presque en chœur une dizaine de vieillards assis dans la salle d'attente de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS). Ces retraités viennent du territoire d'Isangi à 125 km à l'ouest de la ville de Kisangani. Certains ont travaillé pour l'entreprise Busira Lomami et INERA Yangambi. Ils étaient absents pendant le passage des agents payeurs de l'INSS dans leurs milieux. A Kisangani, chaque trimestre, l'INSS paye les pensionnés dans les bureaux communaux.

Si, ces retraités touchent aujourd'hui 65 520 fc par trimestre, c'est parce que leurs entreprises ont versé des cotisations mensuelles (8,5% : 5 % à charge de l'employeur et 3,5% à charge du patron) sur leurs salaires durant des années. Certes, c'est peu et ne suffit pas "pour vivre pendant trois mois", regrette

Robert Losimu, président provincial des retraités de l'INSS. On ne tient pas compte du grade ajoute-t-il. "Cetle modique somme tient au fait que certains patrons minorent les salaires de travailleurs pour payer moins et à cause de la dévaluation de la monnaie congolaise au fil des ans", explique un travailleur de l'INSS. Mais de jeunes travailleurs actuels risquent de ne rien toucher du tout durant leurs vieux jours car les entreprises ne veulent pas cotiser pour eux et n'assurent pas les risques professionnels.

## Des patrons indéliçats

Selon Thomas Mbali, directeur provincial de l'INSS, sur 1 700 employeurs de la ville et des territoires, seuls 439 versent régulièrement les cotisations de leurs travailleurs. Etonnant, 1 142 employeurs ont pourtant déclaré leurs employés. D'autres entreprises et ONG ne signalent pas quand elles arrivent à la fin

du projet. De nombreux opérateurs économiques profitent de l'ignorance des employés pour ne pas les déclarer à l'INSS. Il s'agit plus ici de ceux qui tiennent le commerce général, magasins, boutiques... et ceux qui emploient les travailleurs domestiques. D'autres patrons déclarent moins de travailleurs ou minorent leurs salaires pour verser moins. C'est le travailleur qui en pâtit car la hauteur de sa cotisation sera faible et il sera faiblement payé pendant la retraite. "Nous avons découvert une entreprise qui a déclaré cinq travailleurs pendant qu'elle en emploie 15", déplore le directeur de l'INSS. "Nous avons obligé le responsable d'une société de bois à payer pour ses 42 journaliers non déclarés depuis plus de cinq ans", se réjouit-t-il.

## Ignorance de travailleurs

Pourtant la loi est claire : L'arrêté départemental 0021 du 10 avril 1978 fait obligation à tout employeur d'affilier dès l'embauche un ou plusieurs travailleurs. Sont obligatoirement assujettis au régime de sécurité sociale institué par le décret-loi du 29 juin 1961, les travailleurs contractants, les travailleurs journaliers ou occasionnels, les salariés à domicile, les travailleurs domestiques, les bateliers, les marins immatriculés au Zaïre, les salariés de l'État et d'autres agents publics qui ne bénéficient pas d'un régime particulier de sécurité sociale. Avoir un faible salaire ne constitue pas un motif de non affiliation. Selon la même loi, un travailleur peut s'affilier indépendamment de son patron à l'INSS. Nombre de travailleurs ignorent ces droits. Les délégations syndicales des entreprises combattent plus pour l'augmentation des salaires mais oublient d'obliger les employeurs à verser des cotisations pour eux. Selon le président provincial des retraités, les jeunes travailleurs d'aujourd'hui doivent veiller au versement de leur pension à l'INSS pour mieux préparer leur avenir.

Hortense Basea

# L'assurance scolaire peu utilisée lors d'accidents d'élèves

**Les élèves accidentés à l'école ne sont pas pris en charge par la Sonas. Pourtant, chaque année, ils paient l'assurance scolaire. Les chefs d'établissements plaident pour plus de transparence et de rigueur dans la gestion des fonds entre les coordinations des écoles et l'assureur.**

Chaque année scolaire, tous les élèves de la ville payent l'assurance scolaire auprès de la Société nationale d'assurance (Sonas). Cette assurance couvre les accidents qui interviennent pendant que l'enfant est à l'école. Un arrêté provincial en fixe le montant (100 fc par élève pour cette année). Les agents de la Sonas retirent ces sommes auprès des sous divisions de l'enseignement pour les écoles officielles, des coordinations pour les écoles conventionnées et à chaque établissement pour les privées.

En trois ans, seuls trois élèves ont été indemnisés indique la Sonas. Beaucoup de parents et responsables d'écoles s'interrogent sur la gestion de cet argent. "La Sonas n'a pas encore payé la facture de l'hôpital d'un élève accidenté en mai dernier, s'inquiète le Père Louis-Marie Butari, préfet du collège Maele. Ce sont les parents qui payent les soins médicaux alors qu'ils ont déjà payés l'assurance.

Les autorités scolaires et la Sonas se renvoient la balle sur leurs responsabilités quant à la destination de l'argent. "Mon école a déjà payé pour ses 850 élèves", indique Mohindo Posho, directeur général du complexe scolaire Okapi, un établissement privé. Ikilho Lofu, le chef de la sous division urbaine de l'enseignement primaire et secondaire Kisangani I souligne avoir déjà versé à la Sonas 2 900 000 Fc (3 152 \$) pour 29 000 élèves des communes de la Makiso et de Lubunga. Mais du côté de la Sonas on affirme n'avoir reçu ni les listes des élèves ayant payé, ni leurs reçus. Iler Missay, coordinateur diocésain des écoles conventionnées catholiques affirme également que, sa coordination a déjà payé plus de 2 200 000 Fc (environ 2 400 \$) pour 22 000 élèves. Il ne reste que les écoles de l'intérieur qui traînent. Selon la Sonas certaines écoles n'ont pas payé ou versent

l'argent sans reçu ni liste. Ce qui peut encourager le détournement par les coordinations des écoles ou les sous divisions.

## Déclarer les sinistres

La Sonas pour sa part estime qu'il revient aux écoles d'informer et de bien constituer le dossier de l'élève pour qu'il soit pris en charge. Normalement 10 % des sommes reçues sont rétrocédées aux écoles (pour que l'école traite l'enfant en urgence en attendant de déclarer à la Sonas), 20 % pour la police d'assurance et 70 % réservés à la provision pour les sinistrés. Mais selon Bopenda Bona, préfet des études à l'Institut Technique commercial de Kisangani, depuis 5 ans, son école ne reçoit plus cette rétrocession. Pour Idi Moussa, chef de service et responsable incendie, accident, risques divers et assurance vie (I.A.R.D. & VIE) à la Sonas, "l'erreur incombe aux chefs d'établissements qui ne signalent pas directement à notre service les accidents survenus. Ces frais d'assurance scolaire ne sont ni mal utilisés ni mal gérés."

Lorsque survient un accident, la Sonas débloque une somme de 30 000 Fc (33 \$) pour les soins médicaux ; 50 000 Fc (55 \$) s'il s'agit d'un accident ayant causé un handicap, 40 000 Fc (44 \$) pour les frais funéraires. "Même si une école ne connaît pas d'accidents, cet argent permet de supporter l'élève d'une autre école de la ville ou de l'intérieur", ajoute M. Idi.

Certains chefs d'établissements souhaitent que la Sonas perçoivent directement cet argent dans chaque école pour limiter les détournements. Mais aussi créer la concurrence dans le marché de l'assurance pour améliorer la qualité du service rendu.

Senghor Lubanda

# Nomenclature de quelques taxes et impôts de la Province orientale

*Ces déterminations sont tirées de l'Edit n°005/12/2009 portant fixation d'assiette et taux des impositions des impôts, taxes et droits provinciaux.*

Nomenclature de quelques taxes et impôts de la Province orientale			
Nom Taxes/impôts	Description		Taux en dollars
	Nature	Catégorie	
I. IMPOT FONCIER	Impôt forfaitaire annuel	1 <sup>er</sup> rang : Immeubles personnes morales	75,00/étage
		Personnes physiques à Kis	37,50/étage
		Appartements	75
		Autres immeubles	11
		2 <sup>ème</sup> rang : Immeubles personnes morales	37,50/étage
		Personnes physiques à Kisangani, Bunia, Isiro	22,50/étage
		Les appartements	37
		Autres immeubles	7,5
IMPOT SUR VEHICULE MOTEUR	Véhicules		entre 5 et 44
	Bateaux, baleinières, barges et autres remorques		entre 6 et 17
IMPOT SUR LE REVENU LOCATIF	Bâtiments, terrain et profits de sous locations	Personnes morales	15 %
		Personnes physiques	12 %
II. TAXES	Taxe spéciale circulation routière	Motocyclette	4
		Véhicules 2,5 tonnes	15
		Véhicules de 2,5 à 10 tonnes	25
		Autobus, remorques et grues	90
	Taxe annuelle pour la délivrance patente	Patente commerciale	10 à 30
		Patente artisanale	10 à 15
	Taxe consommation bière	Fabrication locale	3 %
		Bière importée	5 %
	Taxe consommation alcool et spiritueux	Fabrication locale	3 %
		Importés	5 %
Taxe consommation tabac	Fabrication locale	3 %	
	Importés	5 %	
III. TAXES SPECIFIQUES	Frais certificat transport cadavres	Nationaux	100
		Expatriés	1000
	Autorisation fonctionnement jardin d'enfants		50
	Taxe exposition Kermesse, foire...		15/stand
	Autorisation de bâtir des immeubles autres qu'à étage	Villa haut standing	200/m <sup>2</sup>
		Villa moyen standing	130/m <sup>2</sup>
Construction économique		70/m <sup>2</sup>	
IV. TAXES ADMINISTRATIVES D'INTERET PROVINCIAL	Autorisation provisoire des ASBL et établissement d'utilité public		25
	La quotité sur les frais de consultation	Hôpitaux	0,12/Fiche
		Centre de santé public	0,06/Fiche
	Quotité sur les frais scolaires de l'enseignement secondaire et professionnel		0,12/élève
	Taxes stockages produits pétroliers pour indépendants		0,125
	Taxe de péage	Véhicules plus de 10 tonnes	10 à 15
		Véhicules 2,5 à 10 t	10 à 15
		Véhicules moins de 2,5 t	5 à 10
	Autorisation transport interurbain		100
	Taxe autorisation sortie	Pirogue motorisée	5/pirogue
		Baleinière motorisée	15/pirogue
		Pirogue de grande capacité (LAC)	20/pirogue
	Taxe évacuation grume et bois sciés	GRUME Exploitant industriel	10/m <sup>3</sup>
		Exploitant artisanal ou transacteur	5/m <sup>3</sup>
BOIS Exploitant industriel		6/m <sup>3</sup>	
Exploitant artisanal ou transacteur		5/m <sup>3</sup>	
Agrément d'exploitation forestière et achat et vente de bois sciés	Exploitant semi industriel	2500	
	Exploitant artisanal avec scie	500	
	Achat et vente de bois scié	1000	

## LA VILLE EN BREF

### Justice

23 juin : l'Inspektorat des services judiciaires et pénitentiaires renaît de ses cendres après 4 ans de léthargie. A l'initiative de la Fondation congolaise pour la promotion des droits humains et la paix (FOCDP), dans le cadre de la Tribune Etat de droit), Guillaume Kakudji, l'inspecteur, a expliqué la mission de son service aux activistes des droits de l'homme : "Contrôler l'exécution des décisions judiciaires, les greffes des juridictions, secrétariat du parquet, services pénitencier et notarial... afin de constater et sanctionner des fautes disciplinaires". Sa tâche est également de recouvrer les recettes des services de justice et les verser au Trésor public.

Les premiers résultats du travail effectué depuis le 18 juin au Tribunal de paix de Makiso relèvent plusieurs jugements non exécutés, des frais perçus sans les agents de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires et domaniales. "Les services qui ne vivent pas l'argent à la banque seront contrôlés en collaboration avec le procureur", a assuré l'inspecteur. Il a martelé qu'un magistrat ne peut percevoir l'argent de la caution de la liberté provisoire ou des sous auprès des justiciables. La Province orientale est la deuxième après le Katanga, à avoir cette inspection. Jusque là, un seul magistrat y travaille.

### Formations

21 juin : la section Etat de droit de la Monusco en collaboration avec la section Genre a formé les magistrats, avocats, acteurs de la société sur le genre et la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes. Selon Komlam Tchangai, du bureau conjoint des droits de l'homme qui a lu le message du chef de Bureau de la Monusco Kisangani, "après la paix et l'amorce de la démocratie, il faut rétablir la justice en luttant contre l'impunité". L'oratrice Me Marie José Osthumba, a demandé aux magistrats de traiter avec diligence les violences pour redonner confiance aux femmes qui les dénoncent. L'Assemblée a en outre demandé aux tribus qui pratiquent le mariage par rapt, le lévirat, l'inceste, l'accouplement de femmes avec des léopards de cesser ces pratiques humiliantes pour les femmes. Pierre Kibaka, de l'Ong Justice et libération, de son côté a plaidé pour l'adaptation de certaines lois congolaises aux traités internationaux que la RDC a ratifié.

21 juin : l'unité de la sensibilisation de la Cour pénale Internationale (CPI), avec Gradi-jeunes, a organisé une conférence débat à l'occasion des dix ans de la Cour. Un documentaire sur la genèse et l'évolution de la CPI a été projeté devant une centaine d'étudiants, d'acteurs de la société, journalistes et associations de jeunes. Les participants ont fustigé le manque de coopération des Etats pour permettre à la CPI de bien faire son travail. "Pourquoi les Etats ne livrent pas : Omar El Béchir, Bosco Ntanganda, ...", se sont-ils interrogés. Selon Patrick Shibuyi, assistant chargé de la communication de la CPI, la Cour est une institution permanente pour lutter contre l'impunité. Son rôle est complémentaire à celui des Etats qui ont l'obligation première de sanctionner les crimes..

Du 16 au 20 juin : Le Général José Mulubi, venu de Kinshasa, a formé à Kisangani en partenariat avec la MONUSCO, 25 éléments des FARDC sur les violences sexuelles, les droits de l'homme et le droit international humanitaire, le code de conduite du soldat congolais. L'objectif est d'amener les soldats à protéger les femmes contre les viols, protéger les enfants même dans les zones des conflits armés. Ces 25 formés constituent le noyau de formateurs qui vont à leur dispenser les mêmes enseignements jusque dans les plus petites unités de l'armée.

### Presse

9 juin : célébration de la journée internationale de la presse. Les orateurs ont appelé les journalistes à plus de responsabilité et professionnalisme malgré la précarité dans laquelle ils travaillent. Ils ont dénoncé des émissions creuses remplies des dédicaces qui n'informent pas le public et décrédibilisent les médias. Le professeur Jean-Pierre Bokanga, philosophe, a invité les médias à être proches des citoyens et à parler de leurs problèmes (les routes, la baisse du prix des denrées alimentaires au marché, les écoles, les soins de santé...). Le journaliste doit avoir conscience de poids des mots qu'il utilise qui peuvent construire ou déconstruire l'espace public. Ce n'est qu'à ces conditions que les médias peuvent transformer la société. AlexIs Dunia, coordonnateur adjoint du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication a souligné que "la liberté de presse n'est pas absolue. Elle est entourée des exceptions tel que le respect de l'ordre public, des lois, de la morale, des moeurs, du respect de la vie privée des individus."

### UNIKIS : séjour du ministre national de l'Esu

Du 19 au 22 juin, le ministre national de l'Enseignement supérieur et universitaire et recherche scientifique a séjourné à Kisangani. Lors d'un point de presse tenu au Guest House Ruwenzori, Bonaventure Chelo Lotshima, se dit satisfait des travaux de réhabilitation de l'UniKis qui prendront fin d'ici un mois selon les assurances des entreprises Sogedi et Zhenguei qui exécutent ces travaux. Ils ont également réfléchi sur la connexion numérique de l'Unikis avec les autres universités et du fonds national de la recherche scientifique avec la SADC.

Le ministre a apprécié que certaines institutions d'enseignements supérieurs réhabilitent et construisent des bâtiments avec des maigres moyens. Il a mis en garde les enseignants qui préfèrent commencer à enseigner dans les institutions privées où ils sont visiteurs plutôt que dans les institutions où ils travaillent à temps plein. Ce qui retarde la clôture de l'année académique et des cours bâclés. Enfin, il sollicite le concours de la justice pour récupérer les terrains spoliés de l'Unikis.

### UNIKIS : Clément Mangubu nouveau docteur en SIC



23 juin, le département des Sciences de l'information et de la communication (SIC) de l'Université de Kisangani a eu son deuxième docteur. Il s'agit de Clément Magubu Lotika. Sa thèse doctorale a porté sur "la communication dans le rituel de salutation hema (l'une des tribus du district de l'Ituri ndr) processus constructif de l'individu social à Kisangani". Il ressort de cette recherche que le rituel de salutation hema est à la fois un mode de communication et un processus de socialisation des valeurs culturelles des peuples à cette ère de la mondialisation. Cependant, l'extension, la propagation et la pratique de salutation hema dans la ville de Kisangani sont considérées comme une sorte de processus de socialisation et d'ancrage de la culture hema dans cette ville. C'est le 2e docteur en communication de l'Unikis après l'Abbé Célestin Bwanga Malekani. En 10 ans, ce département a fonctionné grâce aux professeurs visiteurs et des autres facultés.

### Le centre Simama doté d'une salle de sport moderne pour handicapés

23 juin : Grâce au financement de la Fondation Bralima/Heineken, le Centre Simama pour handicapés dispose à ce jour d'une salle de sports et d'ergothérapie composée d'un terrain de basket-ball et volley-ball, de vélos ergométriques, exercices abdominaux, tapis de course, ballons de bath, ... "Ce cadre qui ne prétend pas remplacer le service de kinésithérapie aura tout au moins le mérite d'en renforcer l'efficacité. Les activités sportives et ergo thérapeutiques offertes par cette maison appuieront les techniques existantes en réadaptation physique et fonctionnelle organisées par le service de kinésithérapie", a souligné modestement Simon Mambu, directeur de siège de la Bralima.

### Pour la hausse du budget du secteur agricole

Le mardi 26 juin 2012 dans la salle de Gradi-Jeunes sous l'initiative du Conseil régional des Ongs de développement (Crongd), les organisations de la société civile ont réfléchi sur l'impact de tracteurs remis aux territoires, districts, associations sur la relance de la production agricole. Quatre ans après l'arrivée des tracteurs agricoles, la production n'a pas augmenté. Le prix du riz, de maïs et autres produits vivriers a plutôt augmenté. La société civile a aussi dénoncé le faible budget alloué à l'agriculture qui contraste avec le discours officiel qui prône l'agriculture comme priorité des priorités.

Selon coordonnateur du Service national de mécanisation agricole (SE-NAMA), ces tracteurs sont inadaptés dans une zone forestière, des pièces de rechange manquent et des agriculteurs n'ont d'argent pour louer ces tracteurs. Au total, 186 tracteurs ont été envoyés dans chaque district et territoires. D'autres traînent encore dans les entrepôts et enclos à Kisangani. "Les tracteurs destinés au territoire d'Opala traînent jusqu'à présent à Isangi", regrette Jean Baptiste Bosongo de groupe Lufalanga pour la justice et la paix. L'objectif d'atteindre 1ha cultivé par ménage n'est pas atteint. "Souvent les politiques ne consultent pas les techniciens, ce qui nous conduit à l'échec de beaucoup des projets" explique le responsable de SENAMA.

Les participants proposent que le code minier et le code forestier soient harmonisés pour éviter certaines contradictions qui fragilisent les agriculteurs sur leurs terres.

Selon la société civile, la Province Orientale doit se doter d'un programme agricole réaliste, qui favorise la création des coopératives agricoles. L'Etat doit subventionner les agriculteurs. La société civile envisage de poursuivre les plaidoyers afin que les organisations paysannes influencent les décisions des politiques sur le budget agricole.

# Baobe Mbula, le coq qui réveille le village

**Baobe Mbula a un succès fou. Cet animateur d'une courte chronique en lingala à la Radio télévision nationale congolaise veut faire changer les comportements. Les thèmes diversifiés, la nouveauté, l'intérêt, la façon de rendre... ont rapidement fidélisé ses auditeurs de plus en plus nombreux.**



« *A yokaka... Amonaka solo... (Il entend... Il voit la réalité..., nldr)* », une accroche plus connue que le titre de la tranche, en lingala, de 5 min Boyokani ya bana mboka (L'entente des compatriotes, nldr), qui passe tous les lundis et samedis à la radio nationale à 6h25 avant le journal parlé depuis l'année dernière. « *Chaque fois que je me mets devant le micro, je me sens, soudainement, revêtu d'un nouvel esprit* », relate Baobe Mbula, le chroniqueur, lui-même intrigué par cette sensation étrange et indescriptible. Fidèle auditeur, Pierre Kibaka, acteur de la société civile, affirme le suivre depuis octobre 2011 : « *au départ, je ne saisissais pas l'émission. Je pensais qu'il était envoyé pour narguer les autorités. C'est plus tard que j'ai réalisé qu'il soulevait de grands débats qui préoccupent la communauté que les médias et journalistes abordent rarement ici* ». Les rares fois où les médias en parlent, sont des occasions pour dédicacer et saluer ceux qui doivent changer la situation. Etienne Buande Bwanapua, directeur provincial de la RTNC, dit être félicité car la chronique colle

à sa chaîne, « *la mission de la RTNC est d'imposer la paix dans la communauté. Ainsi, on n'a pas à cacher ce qui est vrai* », insiste le directeur.

## Le coq qui réveille le village

A 53 ans, pasteur de la communauté kimbanguiste, Baobe Mbula se sent investi d'une mission. Il conseille et moralise ses fidèles, autant il met à contribution cette vocation pour, dit-il, « *réveiller les gens afin qu'ils changent de comportement* ».

Pierre Kibaka, le considère comme un homme important dans la ville, le Mamane (chroniqueur sur Rfi de la République très très démocratique du Gondwana, nldr) de Kisangani, mais « *il raconte seulement les faits et les endroits où ils se déroulent, alors que Mamane utilise les images humoristiques pour parler d'un problème qui préoccupe le monde* ». De par son ton, tel une sonnette d'alarme, après avoir présenté ce qu'il a vu ou entendu et ses conséquences, il en appelle aux acteurs qui peuvent changer la situation (autorités et population). « *En cette période de*

*vacances, j'en appelle aux parents et autorités à veiller sur les enfants, car certains d'entre eux se noient en se baignant dans nos différents cours d'eau* », lançait-il dans la chronique du samedi 23 juin.

Et les impacts de sont travail l'encourage à s'impliquer davantage. Il savoure ses victoires : « *J'ai parlé de l'hippopotame qui terrorisait la population vers l'ancienne résidence de Mobutu, les militaires l'ont chassé. Aussi, la montagne d'immondices à l'Institut géographique a été démantelée* ».

## Une émission pas comme les autres

Au départ pourtant, il était réticent à animer cette tranche. Il se disait qu'en introduisant l'émission, on aurait tout dit, se souvient François Okonda, rédacteur en chef à la télévision nationale. « *J'anime toujours des émissions de 30 min au-delà. Animer une si courte émission, me paraissait impossible* », avoue-t-il. Pour Buande B. « *géniteur* » de l'idée, on s'est référé à nos anciennes émissions qui consistaient à aller à l'essentiel « *ce qu'on peut garder et dont on peut se souvenir toute la vie* ».

La tranche fait partie de courtes émissions qui figurent dans la nouvelle grille de la radio. Mais de toutes, c'est la seule à marquer les auditeurs. Le secret de ce chroniqueur dont les gestes accompagnent les dires, c'est la théâtralisation de l'émission. « *J'aime incarner le message que j'apporte aux gens* », confie-t-il.

Animateur d'émissions en langue locale depuis 13 ans, il a à son actif cinq émissions. Celle-ci est la seule qui le fait vraiment travailler : « *Je dois prendre bien soin du message et comment attaquer pour que les gens comprennent. Mais, les autres émissions ressemblent à des conversations* », compare-t-il.

Ce minutieux travail exige une certaine rigueur dont il connaît la valeur. Sans moyen de déplacement, partout où il passe il trouve ses thèmes diversifiés dans ce qu'il voit et entend. Mais, « *tout ce qu'on vient me raconter, je dois le vérifier et le voir* ». Il dit n'avoir pas hésité à se passer d'une dizaine de sujets, car ils manquaient de faits palpables. D'autres ont été écartés, car il ne veut pas faire de la chronique un tribunal. « *Pour tous les problèmes de viols, revendications de salaire... je dis aux gens de voir les juridictions compétentes* », affirme-t-il.

Trésor Boyongo

## La société civile se prononce sur la situation générale de la province

« *Au président de la République de prendre acte de la démission de Monsieur Médard AUTSHAI, gouverneur de la province orientale et d'en informer la CENI... afin que cette dernière, organise aussi, dans un bref délai les élections du Gouverneur et Vice-gouverneur de la province orientale, une fois saisie* », ainsi recommande le Collectif des ongs des droits de l'homme et éducation civique de Kisangani devant la presse locale sur la situation générale de la province, le 28 juin.

En effet, depuis mars dernier, la province est dirigée par un gouvernement intérimaire qui est limité dans son pouvoir et des élections tardent à être organisées. Aussi, le Collectif demande à l'Assemblée provinciale de la Province orientale d'invalider tous les députés provinciaux ayant quittés délibérément leurs partis pour se présenter sur les listes d'autres partis politiques lors de dernières élections. Actuellement, les deux Institutions provinciales, fonctionnent dans l'illégalité, lâchait Pierre Kibaka, de l'Ong Justice et libération, avant de poursuivre « *tous les actes qui y sont pris sont tout autant illégaux et peuvent être cassés si la justice s'en intéressait* ».

« *On a touché au site qui fait la fierté de la province et du pays, c'est une infraction de droit environnemental* », s'indignait Victor Kangela de l'Organisation concertée des amis de la nature (OCEAN) dénonçant ainsi l'attaque perpétrée par un groupe d'hommes armés le 24 juin dans la réserve à okapi d'Epulu (environ 380 km) dans le territoire de Mambasa qui a coûté la vie de 12 gardes parcs et 14 okapi sur les 16 et entraîné le déplacement de plus de 5000 personnes, le saccage de la réserve... Selon ces activistes des droits de l'homme ceci est le reflet de la dégradation de la sécurité en ville comme en province où le banditisme et les groupes armés font la loi. De plus, le collectif veut voir clair autour de la collecte et l'affectation des recettes mobilisées par la Direction des recettes de la Province orientale (DRPO) et du FONER, Fonds national d'entretien routier.

Aussi, a-t-il fustigé le fait que le gouvernement est lent à prévenir les problèmes liés à l'éducation et la santé, domaines relevant de la province, où les parents continuent à payer la prime, pourtant proscrite, et la population continue à faire face à la résurgence des maladies endémiques.

Trésor Boyongo

## Difficile lutte contre les barrières illégales

Depuis le 19 juin dernier, un agent du renseignement militaire est aux arrêts à l'Auditorat militaire sur ordre du commandant de la 9e région militaire, le général Jean Pierre Kifwa. Cela fait suite à la dénonciation faite le 16 juin au cours d'un point de presse par l'Ong, Les Amis de Martin Luther King (Les AMLK) pour la défense de droits humains, sur les barrières établies aux entrées de la ville. Ce militaire faisait partie de ceux qui en tenue civile fouillaient les sacs des gens qui revenaient de la rive droite du fleuve ou de la campagne au beach pirogues motorisées à Lubunga. Selon les AMLK, les habitants de cette commune dorment tôt par crainte des exactions des malfrats qui dépouillent les passants, même devant leurs maisons. Ces exactions se passent plus sur les boulevards Opala et de la gare. Le président de l'association, José Menga, ajoute que certains jeunes de cette commune collaborent avec ces militaires tracassiers. Le général Jean-Claude Kifwa, a indiqué à la presse que toutes les barrières doivent disparaître afin que les gens circulent librement. Séance tenante, il a ordonné au responsable du renseignement militaire de descendre partout là où il y a des barrières, d'arrêter les auteurs et de les déferer devant la justice. Le Beach bac est dégagé mais les habitants craignent qu'ils reviennent s'il n'y pas de suivi de l'autorité.

Mais la situation ne change pas partout. Au Beach bac Lindi, où sont en poste les militaires de la garde républicaine, les passants témoignent qu'on leur demande de l'argent pour la ration alimentaire. (Motos, bagages, voyageurs... donnent la même somme). Selon un journaliste, « *les gens donnaient aux militaires 1000fc avant ou après la traversée, je n'ai pas payé parce que j'ai exhibé ma carte de journaliste* ».

Le 15 juin dernier, le gouvernement provincial a dénoncé la reprise des barrières des militaires érigées le long du fleuve Congo, sur la rivière Tshopo, dans les territoires d'Isangi et dans la périphérie de Kisangani. « *Le conseil de ministre a instruit le ministre provincial de l'Intérieur et de l'ordre public de demander aux commandants des unités de provenance des éléments commis à ces lieux de les retirer et de démanteler rapidement ces barrières érigées illégalement* », a déclaré le porte parole du gouvernement provincial sur la Radio télévision nationale. Tout le monde attend l'application rigoureuse de cette instruction.

Armand Kitoko

## Publi-reportage-le programme école assainie en marche à Beni

## Ecole primaire Kasanga, première école certifiée du programme

(Mepad/Mongongo) A l'école primaire Kasanga située sur la route Beni-Mangina en commune de Mulekera au Sud de la ville de Beni, les petits travaux d'entretien de la cour, de salles de classes et de toilettes sont exécutés par des écoliers. Cet établissement scolaire a été certifié « Ecole assainie » le 29 février 2012 dans la sous division urbaine de l'EPSP/ Beni.

Dès les premières heures du matin, des écoliers et écolières prennent d'assaut par groupes la cour de l'école Kasanga. Filles et garçons âgés de moins de 14 ans chacun muni de son seau, balai et gobelet se précipitent pour nettoyer leurs salles de classes. Parmi ces écoliers et écolières, deux brigadiers, une fille et un garçon, surveillent leurs collègues et coordonnent ces travaux. Ils rappellent immédiatement ceux qui ne se sont pas lavés les mains après les travaux d'assainissement du milieu scolaire.

Masika Syahimba, écolière en sixième primaire, brigadière générale, explique que son rôle consiste à coordonner, surveiller ses condisciples, à sensibiliser sur les principes clés de l'eau, hygiène et assainissement contenu dans le catéchisme de l'élève brigadier : ne pas entrer dans les salles de classes ou manger sans se laver les

L'école Kasanga, est un établissement scolaire public. Elle comprend neuf salles de classes, construites en matériaux durables. À l'entrée de la cour, le bureau du directeur de l'école et une salle réservée à la réception lui font face. Derrière ces bâtiments, des toilettes construites par l'ONG solidarité dans le cadre du projet Fontaine Miya moyo sont bien entretenues et desservies en eau. Dans le bureau du directeur et les salles de classe, des affiches frappées des écrits « école assainie » contenant des messages tels que « l'école assainie améliore la santé des élèves et l'environnement », « l'école assainie améliore fréquentation et les résultats scolaires », « les élèves promoteurs de l'hygiène dans leurs communautés » embellissent ces départements.

Au total, 377 écoliers dont 175 filles sont ré-

enfants dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Les écoliers sont devenus responsables d'eux-mêmes tant à l'école qu'à la maison.

Devant les salles des classes, on observe des récipients (seaux et gobelets) remplis d'eau ainsi que la cendre qui sert de savon. L'E.P Kasanga dispose de deux blocs de latrines propres séparés filles-garçons avec deux citernes de captage d'eau de pluie. Les élèves pratiquent les règles d'hygiène surtout avec le lavage correct des mains avec de la cendre après avoir été aux toilettes et avant de manger. Cette même éducation s'observe au-delà même de l'établissement scolaire dans la communauté avoisinant l'école. Comme le témoigne Madame Maji Moja Kabuo, enseignante de cinquième primaire, « pour bien suivre les enfants et pérenniser les acquis du programme EA au sein de notre école, les élèves formés sur la stratégie et le processus EA ont été repartis en différentes brigades scolaires de santé et d'environnement (BSSE) pour participer à l'assainissement de la communauté scolaire. Ils se surveillent entre eux pendant et après cours. Au retour à leur domicile, ils ne cessent de se critiquer ou dénoncer leurs condisciples qui ne respectent pas les normes hygiéniques ».

Pour l'écolière Masika Syahimba, sa maman qui a un nourrisson est également contente de la voir revenir de l'école avec un comportement positif lié à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. « Actuellement, la maman refuse qu'on porte notre bébé si on ne se lave pas les mains. ; Même la grand-mère, obéit aussi à cette décision », précise-t-elle.

Pour le chef de programme école assainie, Marcel KASONGO Point focal EA /Nk, l'objectif de ce programme est de :

- promouvoir l'éducation pour la santé et l'environnement dans toutes les écoles de la République Démocratique du Congo ;
- concevoir et diffuser les programmes et des outils d'enseignement sur l'éducation pour la santé et l'environnement ;
- former et recycler les inspecteurs, directeurs d'école, et enseignants sur l'utilisation des programmes et des outils d'enseignement élaborés par le PESE ;
- éradiquer les maladies dues à la consommation de l'eau non potable, au manque de pratique de règles d'hygiène et l'insalubrité.

Sur base de ce vaste programme, d'autres écoles de la ville notamment les écoles primaires Bundji, Lokoso, Kanzulinzuli, Mabambila, Emmaus, Kaliva, Mathali et Matoya sont également certifiées « Ecole Assainie » témoigne Eugène Mastaki, de la sous division de l'EPSP/Beni et chargé de suivi du programme EA.



mains avec de la cendre quand ils quittent aux toilettes. Et son adjoint, Kakule Nzanu d'ajouter qu'avant de manger, après avoir utilisé les latrines, avant d'allaiter le bébé, après avoir manipulé les linges et avant de cuire les aliments il faut se laver les mains pour éviter toute maladie d'origine hydrique.

partis dans les salles de classe de première en sixième. Les cours sont dispensés par onze enseignants formés récemment sur l'éducation à la santé et environnement. D'après le directeur de cette école Kaketya Kadima, la mise en œuvre du programme école assainie influe positivement sur le mental et les comportements des

## Wingi ya kodI (impot ) imeuwa kodi ... na wa chuuzi

**Mara nyingi wachuuzi wadogo "débrouillards" wana magumu kwa kazi yao, wingi ya ma taxes (rushuru) yenyi kupita hata franka yao. Wengi hiyo yawatuma kupatana na wanaokongowa feza na kuangusha mfugo ya serkali.**

**T**oka mwezi wa pili, walipisha taxes ya kazi ya serkali wanatembeleya vibanda na maduka ya wachuuzi kwa kukongowa ma taxes ya mwaka, kodi na malipo ya serkali. Ma taxes ya kazi ingine imeongezwa. Bwana Bomelesse Liliatone, mpokeya kodi ya kazi ya mazingira ku mairie amefasiria : "kila mwaka, tunapita kukongowa feza na kuwa amusha wachuuzi wadogo" tena "hatujuwe sababu gani kila mwaka wanapandisha ma taxes masemi ya moja mchuuzi .

Hajali ni hii walipisha kodi ya mashirika hiyo wanapita wote mara moja na wachuuzi wamenaswa. "napokeya watumishi mbili ao tatu ya kazi ya kodi kwa siku. Kila moja na zamu yake . imekuwa sawa natumikiya tu serkali akisikitika mwana bunge Bolamba Pamela, anaye kibanda ya viyashara mbalimbali ku soko ya mukoba ya 15 mtaa Tshopo. Hajuii jina na idadi ya kodi na mabarua ya kulipia feza,

**Wakati walipisha kodi wanafika kwa kulipisha kodi.**

Kodi hiyo yanapita hata franka ya wachuuzi wadogo wanashurulika. Mchuuzi kibanda ya sabuni, biswikiti, sukali... ku mukutaniko ya espace 3000 anasabiliwa 25\$ taxe ya environnement, 15\$ taxe ya remuneratoire, DRPO 23\$, mtaa 50\$, IPMEA... Na ye alifungwa mwezi wa pili iliopita na walipisha kodi ya mazingira ku ofisi ya mtaa Makiso muda ya saa mbili sababu ya kutokulipa 25\$. Na viyashara isiyopita 100 \$. Mashirika mengine wanaolomba kwa wachuuzi kulipa nusu nusu na anaye lipisha anatiya

siani kila mara kwa quittance, yanaosaidia wizi.

**"Mapatano" na walipisha kodi**

Wingi ya taxes, wachuuzi wanatamani kupatana na wanaolipisha kodi kwa kulipa nusu. "toka walianza kulipisha kodi, napatana na wale wanao sikiya na kuwaaga wapite. Kama sina kitu, pale nafunga mulango na nakimbiya. kiisha kupita kwao narudi" ushuuda ya mchuuzi moja.

Wengine wanafunga vibanda yao ao wanasema mwenyi mali hayupo kwa kukimbiya walipisha kodi. upumbafu ya mujinga, imefika mara nyingi wachuuzi kupoteza feza nyingi kwa malipo ya magendo. Tena wakibadirisha mukongoaji wa feza. Na kila matembezi, mchuuzi anawapatia feza ya transport na ikifika mwisho ya mwaka , feza hiyo yanapita hata taxe .

Ku mwezi wa tano, musimamizi ya divisioni ya uchumi, bwana Molubila Emmanuel, alipiga marufuku watumishi wake wa wili waliopokeya feza ya wachuuzi kuto kuwatuma kulipa ku banki kuu ya taifa.

Bwana Benga, msomamizi yaucumi hapa ku mji amefasiria "toka nyakati ya marehemu raisi Mobutu, kuna mashirika mengi yanao pokeya kodi. Wachuuzi wadogo hawajuwe namna gani, watatambuwa ma kodi ya kulipa kwa mashirika mbalimbali ya mji. Tuna waomba wende kulipa feza ku banki kuu ya taifa.

Armand Kitoko

# Kutangaza feza ya rushuru (taxe) inasukuma raiya kuilipa

**Kutokufahamu mahali feza ya kodi imeenda raiya wameshita kulipa tax sababu taxes hizo ni nzito kwao. Wataalamu wanaomba matangazo ya feza ya kodi yaendeleo juu ilete moyo kwa wanaolipa.**

Juu ya kuingiza fikiri ya malipo ya kodi kwa watu, "mashirika ya serkali yanaweza kutangaza kila mara feza wanaopokeya na baraza la bunge ya jimbo inafaa kuchunguwa", ombi la mtumishi moja ya ofisi ya kodi ya jimbo ya mashariki "mwanainchi mwema ni yule anaye lipa kodi yake", aliagiza liwali wa jimbo kwa muda Ismael Arama, wakati ya kufunguwa camponiya ya malipo ya baruwa ya gari kunako (DRPO) tarehe 13 yuni iliopita. Tena namna yakulipisha kodi haiwape raiya moyo kwa kuwa hakuna quittance ama imelipwa kwa mikono ya watumishi...

"Yanao vunja moyo ya wanaolipa, nikuona kuwa watumishi wamoja ya kodi wanatajirisha kwepesi, kuliko faida ya watu wote."



Taximen au marché central de Kisangani © Mongongo

wzo lake bwana Jean Masiala, mwalimu kunako universiti ya kisangani wa sheriya. Anaongeza kuwa, ni zaidi wana siasa walio kataza kodi kiisha kupata uhuru wa inchi yetu, kwa kufurahisha raiya. Kwa leo wako na jiusisha na kutowa misaada kwa raiya. Watu wengi wanazani kuwa kulipa kodi ni kugumu, ndio maana haifai kulipa, kwa sababu waongozi wako na franka kwakufanya yote.

## Uwaziwazi pamoja na uchunguzi

Mashirika yote yanao yenye kulipisha kodi na rushuru wana shita kwa kutangaza kila mwezi ao ya mwaka ripoti yao ya feza kwa raiha (hata wataalamu). Raiya wanao lipa wako na shita kwa kulipa kodi. Watumishi wa serkali hawana pato ya kulipa kodi hiyo. Mtumishi moja ya serkali anaopokeya kwa mwezi 50\$. Lakini amelaziishwa kulipa assurance moto 101\$, nyumba,... "Kufwatana na pato ya raiya, na hasa faida ndogo wanao wachuuzi, kodi ni juu. Zaidi kodi nyingi ya uwa kodi", akiongeza bwana Jean Masiala. Yenye kuwatuma walipa kodi katika magendo (fraude). Kwa kusukuma raiya kulipa kodi, bwana Jean Masiala ameomba bei ya kodi iambatane na maisha ya watu, na kazi ya kulipisha kodi pamoja na utumiaji wake

yanapasha kuwa nzuri kwa faida ya wote. Ngambo ingine, waongozi wawe wa kwanza kwa kulipa kodi. Sababu, wa maskini wanasuruliwa kulipa lakini mashirika ya serkali wakona woga kuwadai wenyi mali sababu ya kujulikna kwao na wakubwa. "wakubwa wa moja wametuzuwiya tuchunguwa walipa kodi kwa watu wengine", ushaidi ya mtumishi moja ya zamani ya DRPO. Ameongez kuya, namna hiyo italazimisha watu kulipa kodi bila kushurutshwa.

Hortense Basea

## Zaidi ya moto 6000 bila assurance

Moto 6000 imetembeya njiani, lakini karibu 650 iko na assurance ya sonas; Kati ya nyumba 800, 50 ndio ina assurance incendie.

"Au mois d'avril, la Société nationale d'assurance (SONAS) a indemnisé dix sinistres pour redonner confiance ses clients", explique Jacques Ilondo, coordonnateur technique de cette entreprise. "Je ne vois pas l'importance d'assurer mon engin. Nous avons perdu notre mère après un accident de circulation en 2009, un camion d'une ONG de la place l'a tamponné mais jusqu'à présent nous ne savons pas si nous serons indemnisés", se plaint un jeune homme rencontré à la SONAS. "J'ai été menacé de perdre mon travail avoir arrêté une autorité qui circulait sans police d'assurance", renchérit Jacques Ilondo,

"Mwezi ya nne, sonas imelipa watu 10 walio-kumbwa na shida kwa kuwapa moyo", amefasiriya bwana Jacques Ilondo, moja wa viongozi ya sonas "Sione maana ya kukinga gari yangu. Mwaka 2009, gari moja ilimugonga mama wetu na kufariki, mpaka leo yatujuwe kama tualipwa", akisikitika kijana moja tuliomukuta ku sonas".

Sababu nalimusimamisha mukubwa moja aliye tembeya bila mabarua, walinihamakiya mpaka hata kujaribu kuniondowa kazini", masemi ya bwana Jacques Ilondo.

Hortense Basea

# Hakuna uchunguzi ya feza ya serkali inaopelekwa ku ma banki za kipekee

**Jimbo la mashariki yamekosa mfugo ku banki kuu ya taifa kuambatana na sheriya. Feza ya serkali ya melindwa kwa ma banki mbalimbali ya kipelekee. Ni kugumu kuizalisha na hata kuichungua. Baraza la bunge yatamani kurudi katika usawa.**

Baraza la bunge la jimbo inaanda kupitisha sheria moja kuusu mfugo itikayoshuruliya ya serkali ya jimbo la mashariki. Ni kwaku heshimu sheria inayo lazimisha pesa ya serkali ilindwa tu katika benki kuu (banque centrale du Congo) iliyo mfugo peke yake ya serkali.

Kwa masemi yake bwana Jean Mari Mbende aliye towa wazo hilo, kila jimbo ina mamulaka ya kutimiya feza kwa kufwata na uhuru bila kutegemeya serkali kuu ya Kinshasa (décentralisation financière). Muda muzima wa serkali ya jimbo unao karibiya ku malizika kazi serkali ya jimbo la mashariki haiwekake franka kunako banki ya taifa. Lakini franka hiyo imelindwa kwa ma benki ya kibinafsi.

Mufano ya feza ya DRPO imewekwa ku RAWBANK. Hakika feza ya serkali katika banki za kipekee yanapasha kuwa ya muda mfupi kabla ya kupelekwa kwa benki ya serkali. Mwana bunge Pascal Mombi wa Ituri, anaye unga mkono sheriya hiyo "kodi nyingi imeudwa, sawa piya feza ya serkali ya jimbo imewekwa katika ma benki nyingi, ni kugumu kuichunguwa". Feza hiyo, imewekwa katika ma benki ya kibinafsi kwa jina la gouvernorat ya jimbo. Akiulizwa, Polydor Latigo, waziri ya feza jimboni, ana sema kuwa, kuwekwa kwa feza katika ma benki za kipekee, ni kwasababu banki kuu ya taifa haiko kunako ma districts. Kwamiujibu ya mwanamemba moja ya komisioni ya haki na amani kutoka kanisa katolika aliye chunguwa budget ya serkali ya jimbo kwa miaka 2009-2010, franka ingine imelipwa mara moya katika chumba yenye kuusika na feza katika ofisi ya liwali wa jimbo (cellule financière du gouvernorat).

Tumeriti hayo katika iyi mandat ya kwanza ya serkali ya jimbo. Ndio maana tumetafuta sasa mambo yabadirike, akijulisha Polydor Latigo. Aliendelea kusema kuwa, sheriya hiyo ilio bungeni inakusudiya kuipa kila wizara ata ofisi ya liwali wa jimbo kujitegemeya katika uongzi wa feza "Kwa sasa, ma wizara yote yametegemeya tu ofisi ya liwali wa jimbo. Wao wanausika tu nawatumishi wa secta yao.

## Wazi nusu

Mpaka leo, feza ya jimbo hayajulikane hata ku wanabunge. Na kufwatana na sheria kwa kuchuguwa feza imestahili siani ya liwali na waziri wa feza. Bwana Gaspard Bosenge, mwana bunge wa jimboya Kisangani pia présidenti wa komisioni ndogo usikaye na feza ya jimbo, amekumbuka "mwaka 2007 waliwazuwiya kufaa franka ngapi ya serkali ya jimbo iko katika banki kuu ya serkali".

Nikugumu kuhesabu ama ku chunguwa franka ya serkali katika mazingira hiyo. Piya sikwepesi kutambuwa franka iliongiya jimboni, ata yenye kutoka kutoka ugeneni. Sababu wametimiya chèque yasio halali kwa feza ya serkali. Namna hiyo nikugumu kuelewa namna franka ya serkali imetumiwa

Ripoti ya komisioni ya haki na amani ya 2007, imesema kwamba 40 % ya fanka ya mbaoya yenye mashirika zaidi ya kumi ilipasha kulipa, 1,5% tu njoo ilipwa. Na mpaka hakuna mabadiriko, anajulisha mtumishi moja wa zamani ya wizara ya feza.

Hakuna hasa uchunguzi. Mara moja moja tu cour des comptes ilituma watu kutoka Kinshasa kwa ku chunguwa utumiyaji ya feza yenye serkali kuu ilitumiya jimbo la mashariki.

Baraza la bunge la jimbo yana pasha tu chunguwa namna gani budget ya serkali ya jimbo imetumiwa. Lakini kuchunguwa kwa ndani ndani utumiyaji ya franka ya serkali ni mamulaka ya cour des comptes. Baraza la bunge la mashariki ilichunguwa utumiaji ya feza ya serkali mwaka jana. Waziri Polydor Latigo alinena kuwa, serkali kuu kutoka Kinshasa iliagiza kutuma komisioni moja ya uchunguzi jimboni mashariki.

Kkumbe, naye bwana Jean-Marie Mbende, karani wa mgao, uchunguzi bora inafaa bunge ichaguwe sheria ya idadi. Na sheria hiyo haiko. Na imewatuma kusema serkaliya jimbo haichunguliwe"

Carlos Bokyadi

